



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE  
PARADIS  
TERRESTRE. 3

Dedié à Monseigneur René de  
Roche-Baron, tres-Illustre Che-  
valier de l'Ordre du Roy,  
& Comte de Berzé, &c.

*Auquell'on trouuera la Pierre Philoso-  
phale, & le vray Or Potable, pour gua-  
rir toutes maladies incurables.*

Par le R. P. GAB. de CASTAIGNE, Docteur  
en Theologie, Conseiller & Aumosnier du  
Roy, & Conuentuel d'Auignon.

*Reueu, corrigé, & augmenté, par l'Auteur.*



A PARIS.

Chez CHARLES SEVESTRE, rue  
de la vieille Bouclerie, proche  
sainct Seuerin.

M. DC. XV.

---

*Avec privilege du Roy.*



A

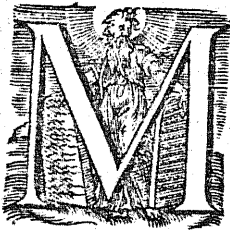
MONSEIGNEUR

MONSEIGNEUR DE RO-

che Baron tres-Illustre Com-

te de Brezé, Cheualier de

l'Ordre du Roy, &c.



MONSEIGNEUR, Les  
Sages Romains ont ac-  
coustumé de dire en leur  
langage, A gran Signor  
pucche parole, C'est  
pourquoy vostre tres-Illu-  
stre & tres vertueux (voire tres lumineux In-  
tellect) comprendra au mesme instant ce que ie  
veux dire, en vous parlant des vertus contenuës  
en ce Paradis Terrestre, vous qui estes grand  
Seigneur de Sang tres-Illustre, comme tes-  
moignent vos anciens, issus la plus part du sang  
des Souuerains Ducs de Bourgogne. Cela me

Aij

#### 4 Le Paradis Terrestre.

donne occasion de vous dire peu de parolles, comme estant de la qualite des plus sages & plus Illustres Cheualiers, & Seigneurs Romains. Je dis donques qu'il y a des animaux qui nous seruent de Docteurs en Medecine, comme dict ce grand Sage, & tres-docte Philosophe Aristote, chapitre 22. Que Lioriol appelle Colios guarit la Jaunisse de celuy ou celle qui le regarde, & apres le pauvre oysseau meurt. La pierre, etites nous est enseignee des Aygles qui fait parturir les femmes sans douleur: Car il y en a beaucoup qui meurent d'enfantement, les Sangliers passent Medecins du Lierre, & les Hyrondelles avec la Celidoine appellee l'Esclaire, pour guarir la veue de leurs petits quant ils l'ont perduë par la fumee des cheminées ou autrement, Voyez doncques comme Nature les a enseignez, voire les Tortues, les Chiens, les Chats, le Basilic, les Serpents & les Cerfs avec le Dictame, lors qu'ils sont blesez, & toutefois aucuns meschans & detestables hommes, avec leurs complisses n'ont de quoy prohiber ces beaux medecaments, ny la cognoissance a'iceux à ces pauvres animaux. Si est-ce qu'ils sont si impudens de les vouloir prohiber aux celebres Docteurs, s'ils ne sont de leur caballe. Cela me faict croire que vostre grandeur ( Monseigneur ) fera taire tels

Le Paradis Terrestre: 5

enieux, avec vostre tres-sage & prudent  
Conseil, & que ie continueray de vous en dedier  
tous les ans un semblable, comme estant à iamais  
de cœur & d'ame.

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & plus  
obligé seruiteur GABRIEL  
DE CASTAIGNE.  
A. du Roy.

Sur le Paradis Terrestre du R. P.  
Gabriel de Castaigne.

SONNET.

**L** A Nature aux abois de son auctorité,  
Rampant sur le dur ioug d'une sombre  
ignorance,

T'a docte suscité vers le Pole de France,  
Pour dissiper les loix de son obscurité.

Tant de rares secrets que tu as merité  
Succer de son doux lait dès ta premiere enfance  
Nous font tous aduouer qu'è ceste cognoissance,  
Plusieurs de ses faueurs tes vœux ont herité.

Elle en eut de long temps un autre venerable  
Qui pourtât grand de soy n'est à toy rien seblable  
N'ayant en l'ombre atteint un point de verité.

Mais le Ciel plus benin aux succes de ta gloire  
Pour t'augmenter le prix d'une double victoire  
Te voulut reseruer à la posterité.

Contre les Zoiles.

*Virtutis Comes inuidia.*

*S*ipour louer la suffisance  
De ton admirable sçauoir,

Je pouuois seulement auoir,  
 La plume docte & la science,  
 Je me mettrois en ce deuoir:  
 Mais il faudroit un grand Oracle,  
 Pour mettre au iour chasque miracle,  
 Que si souuent tu nous fais voir.

Tant sçauant puisse quelqu'un estre,  
 Si ne sçait-il ce que tu sçais,  
 Car ie peux dire que tu fais  
 Des merueilles tous iours naistre,  
 Les fleurs, les plantes, les metaux,  
 Les ulceres plus incurables,  
 Sont à tes mains les plus sortables,  
 Aussi bien que les vegetaux.

Et c'est pourquoy l'on t'enuie,  
 Nulle vertu sans enuieux,  
 Tu viurois de mains ans vieux  
 Sans procurer mal à ta vie,  
 Si tu voulois estre ignorant:  
 Voy si cela r'est bien possible,  
 Chacun te laissera paisible,  
 Et se dira ton bon parent.

Non non, poursuy tousiours mon Pere,  
 Les gens de bien s'en trouuent mieux,  
 Et comme un mets delicieux  
 Leur profite ce vitupere.



8            *Le Paradis Terrestre.*  
Tel blasme se change en honneur  
Quand l'ignorance le suscite:  
Si peu d'orage ne merite  
Que ta constance en aye peur.

Ceste pointe n'est aceree  
Pour resister à tes escrits,  
Tant de poursuites, tant de cris,  
Monstrent qu'ils ont l'ame assuree:  
Si c'estoit à recommencer  
On ne s'en mettroit pas en peine,  
Leur Rhetorique hors à aleine  
Ne sçait plus ore à quoy penser.

Trop peu rusés en cette escrime,  
Ils ont posé les armes:  
Ainsi ont ils n'y pensant pas  
Mis ton credit en plus d'estime.  
Leurs clouds leurs sont si bien riuez,  
Que sans sçauoir à qui s'en prendre,  
S'ils ne se viennent bien tost rendre,  
Te les vois tous mal arriuez.



A L'ILLVSTRISSIME ET  
 Reuerendissime Monseigneur,  
 MONSEIGNEVR LE CAR-  
 dinal du Perron grand Aumos-  
 nier de France, &c.

**P**relat daquel le nom vole par tout le monde,  
 Pour tes grandes vertus & ta rare faconde,  
 Dont Dieu sur tous humains t'a doué icy bas  
 Esprit qui des esprits de tout ce grand Royaume,  
 Est tenu iustement un autre saint Hierosme,  
 Dont le vice & l'erreur de vaine voix combats.

Heureux en son malheur ce siecle miserable,  
 D'auoir un tel flambeau qui tout seul est capable,  
 D'esclairer un grand monde & luy faire voir clair,  
 Pasteur ou volontiers tout le troupeau serange  
 Qui te peut bien louer que ta mesme louange,  
 Tu fais dans les esprits, ce qu'au corps fait l'esclair.

De Castaigne Aumosnier  
 du Roy.

## A LVY MESME.



AR ce quen ce present li-  
 ure auons traitté des reme-  
 des qui guarissent parfaicte-  
 ment la Goute, lors que les  
 corps sont desseichez par  
 poudres cordiales purgatiues ou tablet-  
 tes succrees qui purgent fort doucement  
 avec lesquelles i'ay guarý Madame la  
 Comtesse d'Auuergne, d'vne fieure  
 quarte, laquelle estoit du tout abandon-  
 nee à la mort. Et le sieur Droin de la  
 Goute parfaicement qui est vostre pro-  
 che voisin & le Seigneur Baron de la  
 Barge & le Seigneur de Viaspre Lieute-  
 nant general pour le Roy, de l'artillerie  
 en Champagne, & monsieur de Sauorny  
 seigneur de Repenty, & monsieur de  
 Berton secretaire du Roy, & de monsieur  
 le Grand, & mōsieur d'Amble-ville, tre-  
 fous abandonnez à la mort: voire il y a  
 plus de cinq ans qu'ils ont esté tous gua-  
 ris, & se portent mieux que iamais, com-  
 me fait Madame la Vidame d'Amiens,  
 laquelle auoit perdu la parolle il y auoit  
 septiours, & estoit remise avec la Croix

entre les mains de deux peres Minimes & deux peres Capuchins, & maintenant par nos remedes se porte mieux que iamais: Comme aussi Madame de Crenay femme de monsieur de Crenay, Escuyer du Roy en la petite Escuyrie, laquelle estoit abandonnee à la mort, par trois Medecins de Paris, monsieur Sequin, monsieur Duret, & monsieur Autin, & ayant perdu la parole, son mary me vint querir, & incontinent ie la fis guarir graces à Dieu, & elle se porte mieux que iamais: bien qu'elle soit aagee, mais cecy est peu, au respect des attestations que lesdits Seigneurs & Dames en ont fait, qui sont imprimees en mon liure de l'Or Potable, & au Factum imprimé sur tel suiect, là où on treuuera ce qu'en dit monsieur de Regis, Gentil-hōme & Escuyer du Roy, & monsieur du Flos maistre d'hostel de monseigneur de Pisieu Conseiller du Roy & Secretaire d'Etat: par son attestation imprimée dans ledit liure de l'Or Potable, là où ledit sieur du Flos fait foy d'auoir esté guaruy d'un cattare qui luy faisoit tres grand mal, douleur insupportable sur son espaule & au col, & avec vne boëtte de poudre cordiale, fut

tres bien guari dans trois iours, & en a vſé ſouuent & s'en eſt touſiours bien treuue, doncques ce n'eſt pas de l'antimoine cōme les enuieux diſent, & pour faire voir leur ignorance & malice, pour l'honneur & reuerence que ie dois à voſtre illuſtriſſime & reuerendiſſime paternité, ie mettray icy les choſes cordiales, purgatiues, & ſi precieufes, qui ſe peuuent donner aux petits enfans, & aux grands, voire aux plus ſcibles, en l'article de la mort.

*Premierement.*

**L**'Eſprit du Tartre preparé avec ſucré candy & eau roſe, vne cuilleree priſe avec vn peu de bouillō, purge fort doucement, & le Tartre eſtant la fleur du bon vin qui s'attache aux tonneaux, conforte le cœur, eſtant preparé & le purge de toutes flegmes.

*Secondement.*

**L**E Bolle armenien laué cinquante fois, puis preparé avec autant de ſucré candy, & des roſes ſeiches ſauuages blanches qui croiſſent aux eſpines, bien pulueriſes, c'eſt la plus belle purgation qui ſoit iamais veue au monde.

*Troiſieſmement.*

**L**A ſubſtance du Mèchoaquam tiree avec l'eſprit d'eau de vie, & du Iallap,

qui sont racines fort precieuses, orientales, & de l'Iris de Florence qui est vne autre racine orientale, & de l'Anis & du Sené, ayant separé le plus gros, & pris le plus subtil de tout ce que dessus, & seiché en poudre & meslé avec trois fois autant de bon sucre en pouldre, vne seule cuilleree vaut mieux que cent medecines ordinaires, par ce que nos corps ont esté tant affoiblis par saignees extraordinaires, qu'on a fait à nos parens, que maintenant ils n'ont plus de force: c'est pourquoy faut auoir des plus souuerains remedes confortatifs. Et pour le souuerain Baume, que ie vous mets sur la Goute, ie le vous donneray par escript, attendu que suis à iamais.

*MONSEIGNEUR.*

*Vostre tres-humble seruiteur*  
**DE CASTAIGNE.**

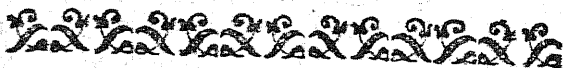
*Comme ſa Maieſté a approuué l'auteur.*

**A** V iour d'huy 15. d'Aouſt l'an mil ſix cens, Le Roy eſtant à Grenoble ſur l'aduiſ donné à ſa Maieſté, de la mort de feu meſſire Anthoine Pichot en ſon viuant Eueſque de Saluces, ſadiſte Maieſté deſirant pouruoir en ſon lieu à ladiſte place & la remplir de perſonne digne & capable pour la deſeruir, mettant en conſideration les bons & agreables ſeruices qu'elle a receus en pluſieurs occaſions de maïſtre Gabriel de Caſtaigne Docteur en la ſaincte faculté de Theologie, & Abbé de Sou, ſon Conſeiller & Aumosnier ordinaire, & les bonnes & louables vertus & qualitez qui ſont en luy a accordé & fait don audit Caſtaigne dudit Eueſché de Saluces, vacquant par la mort dudit Pichot, en teſmoing dequoy elle m'a commandé luy en expedier le preſent breuet & toutes lettres & prouiſions requiſes & neceſſaires tant en Cour de Rome, que ailleurs, ayant voulu ſigner de ſa main ledict preſent breuet, & fait contre ſigner par moy Secretaire d'Eſtat, de ſes commandemens & finances: ainſi ſigné.

HENRY.

Et plus bas.

DE NEUVVILLE.



A M O N S E I G N E V R, M O N-  
 seigneur de Verdun bien-merité, Premier  
 Président à present de la France, en la  
 Cour de Parlement de Paris.

**G**Rand Verdun tu es tel, qu'à la seule apparence,  
 De ton port graue-doux, & seuer, & humain:  
 Il semble en mesme instant que de ta iuste main.  
 Tu punis le meschant & sens siens l'innocence.

Themis est en ton front, en ta main sa balance,  
 Qui te fait esgaller ce grand Censeur Romain.  
 Car tu porte en tout temps un visage serain,  
 Et ne parle iamais qu'avecques la prudence.

Aussi toute la France a jetté sur toy l'œil,  
 Et veut que tu l'esclaire ainsi qu'un grand Soleil  
 Qui depart aux humains ses feux sans artifice,  
 Quelle gloire pour toy, & à nous quel bon heur,  
 A toy, d'estre appellé à ce supreme honneur,  
 A nous, d'estre assurez d'auoir paix & iustice.

Da Requiem fessis Præses æquissime pacem  
 Iustis, & reprobis Iustitiæ gladium,



A M O N S E I G N E V R , M O N S E I G N E V R de Vic, Conseiller du Roy, en ses Conseils Priué & d'Estat, Maistre des Requestes, son Ambassadeur tres-digne, aux Prouinces & Royaumes, tant de la France, qu'aux autres, cy deuant dignement deputé par sa Maiesté.

**G**rand d'honneur & de nom, mais plus grand de  
prudence,

Grand de Vic ne scaurois vous louer dignement,  
Non la moindre vertu de vostre entendement,  
Qui s'est monstré par tout nécessaire à la France,  
Si ne veu-x-je pourtant vous mettre en oubliance.  
Car blasmable serois, & repris iustement,  
Du moins on me tiendroit homme sans iugement,  
Si ie ne resmaignois ce dont i'ay cognoissance.

Vous estes l'un de ceux qui supportant le faix,  
De nos troubles passez fistes naistre la paix,  
Merueille aux estrangers aussi bien comme aux nostres,  
Aussi vous en auez le loyer merité,  
Plein d'honneur & de biens vostre posterité,  
Vostre nom à iamais aussi de tous les vostres.

Ambassadeur pour lors en Dauphine tres-sage,  
Surpassant tout prudent d'invincible courage  
Vous me veistes sauuer la vie au Lieutenant,  
Du pere du grand Roy qui regne maintenant.

De Castaigne Docteur en Theologie  
Conseiller & Aumosnier du Roy, &  
Euesque esleu par sa Maiesté, & tres-  
humble seruiteur de mondit Seigneur.



# LE PARADIS

TERRESTRE DV R.

P. GAB. de CASTAIGNE, Docteur  
en Theologie, Conseiller & Au-  
mosnier du Roy, & Conuentuel  
d'Auignon.



V Paradis Terreſtre, l'on y trou-  
uera la guarifon de toutes mala-  
dies par le moyé des arbres, fruits,  
plantes, & autres fortes d'autres  
vegetaux, mineraux & animaux:  
Mais ſi quelque ſage Payſan villageois en auoit la  
cognoiſſance & l'expérience, ne luy ſeroit il point  
prohibé & deſſendu de s'en ſeruir, pour luy &  
pour ſon prochain, en toutes occaſions qui ſe pre-  
ſenteroient? Je dis que ouy, Par aucuns ignorans  
academiſtes de quelque ſimple college de preté-  
due Medecine? Mais non pas des ſages & ſça-  
uants Medecins, qui ayment & honorent les ver-  
tus, Or ie dis que tels ignorans ont eſté bannis de  
la Grece en la ville d'Athenes, pour ſept cens  
ans: car auparauant leur venue, le peuple viuoit

trois fois plus d'années, qu'il ne fist apres leur ordonnance ou bien leur Recipé Dragala, Bragala, Bargala, qui fut l'occasion que les Sages Romains en firent de mesme & les bannirent pour trois censans, & pour dire la verité Ils se trouueront aucuns desdits Recipés les plus enormes & detestables, qui ressemblent plustost des caracteres du diable, que d'écriture Latine ny Françoisse, voire avec si grand nombre de drogues toutes contraires l'une à l'autre, qu'il y en a souuentefois, qui estrangeroient vn loup, de façon, que souuentefois les sages Appoticaire, qui ont mieux la pratique & l'experience des choses concernant la guarison des maladies, sans eux qui les corrigent & reforment, la plus part du monde periroit, & pour empescher tels abus, faudroit faire vne ordonnance, que iamais ne leur fust permis d'escire tels Recipé ou Decipé, sinon en langue Françoisse & tres-intelligible: car souuent vn pauvre seruiteur d'Appoticaire, qui sera encores nouveau, mettra vn quid pro quo, & voila le malade mort. Et Dieu scait si lors manquent des excuses & de descharge l'asne, *Discarga l'asino*. Tantost disent qu'ils estoient Pulmoniques & tantost qu'il auoit la Pierre, & autres excuses, & quand l'on ouure les malades, l'on les treuve très-sains, mais ce sont les grands caracteres incogneus, que les ont suffoquez. Mais venbns au franc arbitre qui Dieu a donné à l'homme sur tels subiects, & difons les mesmes mots de l'écriture sainte, *Sub te erit appetitus tuus, tu dominaberis illius, tu tu*, & non point tels acade-

*mistes quarti ordinis medicorum pratensorum.* Ont  
 ils plus de pouuoir que Dieu, qui nous a laissez  
 libres & nous a instruits de cognoistre des beaux  
 & souuerains remedes pour nous & nostre pro-  
 chain, voire les chiens & les chats, & tous autres  
 animaux, cognoissent leur herbe purgatiue, &  
 s'en seruent librement, & si nous les cognois-  
 sons & nous nous en seruons, & en faisons la  
 charité, que Dieu nous commande, sera-il dict  
 que les ignorans nous en puissent prier? non  
 non, car Sainct Luc, qui estoit Medecin & E-  
 uangeliste, & Sainct Thomas Docteur Ange-  
 lique, & le Grand Raymond Lulle, & Rogier  
 Baccon, & le Comte Treuisan, qui ont tous es-  
 crit des plus souuerains remedes. Et vne infi-  
 nité d'autres Docteurs, comme Albert le  
 Grand, Iean Baptiste Porta, Theaurus Euo-  
 nymi Philiatri. Et l'Or Potable de monsieur le  
 President de la Torrette general des Monnoyes  
 de France. dedié au Roy, auquel il en donna  
 vne bouteille, & vne autre à la Royné, n'ont  
 point laissé de ce faire, nonobstant lesdits en-  
 uieux. Faisons donc bien, laissons leur dire  
 ce qu'ils voudront, & pour ce que ceux qui  
 adherent à leur enuie, sont cause de nostre mal-  
 heur. Armons nous tous premierement de la pa-  
 role de Dieu, comme firent les enfans d'Israel,  
 estant ensemble en captiuité, comme est nostre  
 pauvre franc arbitre, qui nous veut enchaîner &  
 lier comme forçats de Galere, & chantons ce  
 beau Pseume 136. en langue Françoisé. *Super  
 flumina Babylonis illic sedimus & fleuimus dum  
 recordamur sui Sion.*

Le Paradis Terrestre.  
Sur le chant la fille semble à la Rose.

Quand Hierusalem frappee,  
Fut mise au fil de l'espee,  
Plus morte mille fois que vifs,  
Comme forsats que l'on mene,  
Attachez à la cadenc,  
Nous fusmes menez captifs.

Au bord où l'Eufrate large,  
L'orgueil de ses floss decharge  
Dans Babylon tournoyant  
Sur l'herbe nous nous couchasmes,  
Et maintes pleurs espanchasmes,  
D'un œil sans fin larmoyant.

Sion la vint memoire,  
De sa florissante gloire,  
Me comblait d'un triste esnoy,  
Et par ie ne sçay quels charmes  
Ouvrit le bord à nos larmes  
Au doux souuenir de toy.

Lors qu'en te dueit nous nous visures,  
Au saul le verd nous pendismes,  
Nos luths à la douce veix,  
Afin que par la rristesse,  
On vist languir en paresse,  
La souplesse de nos doigts.

Mais ceux qui vers ce riage  
Nous conduisoient en seruage,  
Accablez d'affliction.

Pas mots pleins & d'audace & d'ire  
 Nous commandoient de leur dire,  
 Des Cantiques de Sion.

Chantez disoient ils des Odes,  
 A vos Hebraïques modes  
 Sur vos luths harmonieux  
 Comme vous faistez à l'heure,  
 Que Syon vostre demeure,  
 Logeait ses tours dans les cieux.

Long temps à ceste semonce,  
 Nous demeurons sans responce,  
 Prinez d'esprit & de sens,  
 En fin à vne foible haleine  
 Nostre voix sortant à peine,  
 Parffa restristes accents.

Helas ! apres que l'espee  
 Au sang des nostrestrempee,  
 A forcé nostre Cité  
 DemandeZ vous des Cantiques,  
 Aux miserables Reliques,  
 Qu'on mene en captivité.

Pourrions nous entre les chaisnes,  
 Les tortures & les gesnes,  
 Chanter comme au paravant  
 Par quel prophane mestange,  
 Dirions nous en terre estrange  
 L'hymne du grand Dieu vivant.

Touttesfois ô Cité Sainte,

Si mon cœur touché de craincte  
 Te mets oncques en oubly,  
 Qu'on voye à iamais mon poultce  
 Languir perclus s'il ne pousse,  
 Par l'air son nom anobly.

Ma langue comme une souche  
 Sans mouuemens dans ma bouche,  
 Puisse à mon Palais tenir  
 Si ie n'ay dans ma pensee  
 De ta gloire ja passée,  
 Un eternal souuenir.

O grand Dieu des exercites  
 Qui rend selon les merites,  
 Souuienne toy des fils d'Edon,  
 En ceste heure là maudite,  
 Que ta cité fut destruite,  
 Par le fer de Babylon.

Ils crioyent aux gens de guerre,  
 Esгалlez à fleur de terre,  
 L'orgueil de leurs bastimens,  
 Rasez les hauts frontispices,  
 De leurs braues edifices,  
 Jusqu'aux plus creux fondemens.

O Babylon miserable  
 Heureux qui de mal semblable,  
 Viendra punir tes forfaitts  
 Et qui par l'effroy des armes,  
 Te fera ietter des larmes,  
 Ainsi comme tu nous fais.

Heureux le grand chef d'armee,  
 Qui de colere enflammee,  
 D'un fiel cruellement chault,  
 Avec ſes fieres cohortes,  
 Viendra foudroyer tes portes  
 Et te prendre par aſſault.

Heureux execrable engeance,  
 Qui par diuine vengeance,  
 Et ſans eſpoir de mercy,  
 Eſtraxera la ceruelle,  
 De tes enfans de mammelle,  
 Contre vn Recher endurey.

D. L. R.

*Qui viderit fratrem ſuum neceſſitatem patientem  
 & clauserit ab eo viscera ſua. Quomodo charitas  
 patris manet in eo ?* Ce ſont paroles eſcrites par  
 Sainct Iean l'Euangeliste, Disciple de Ieſus-  
 Chriſt. Doncques quelle detestable cruauté de  
 vouloir empescher la charité Chreſtienne & les  
 œures tant vertueuſes, ordonnee & comman-  
 dee par Ieſus-Chriſt, en ſainct Matthieu, non ſeu-  
 lement *per primas cauſas* (qui ſont les miracles)  
 Mais encores par les ſecondes, comme fiſt l'An-  
 ge Raphael avec le fiel d'un poiſſon : car la na-  
 ture a tellement porté l'homme à la conſerua-  
 tion de ſa ſanté, qu'il n'a rien laiſſé en arriere,  
 pour paruenir à ce deſir, & ne ſ'eſt contenté de  
 tant de ſimples, que la terre luy faiſt voir ſur  
 ſa face : ains encores a ouuert ſes entrailles,  
 pour treuuer les moyens de prolonger ſes iours,  
 & cacher les maladies qui peuuent endomma-  
 ger & alterer le corps. Qui de ſoy eſt ſubieſt à



tant de grandes infirmités, que iusques à ce iour, les Medecins ne sont d'accord de leur nombre, voyla doncques la premiere leçon, de nostre peché, ou la nature (comme i'ay dict) nous sert de maistresse d'escolle, n'ayant rien si viuement imprimé à l'homme que ce desir, duquel portant l'effect est si fortuit & hazardeux pour l'extreme ignorance qui regne au iourd'huy, que d'un grand nombre, peu paruiennent à ce but, & mesme mille fois esmerueillé de l'effrenee licence & impunité que nostre siecle, permet à ceux de cette profession qui en toutes maladies n'ont qu'une certaine routine, si differentes, pourtant en composition & en ordre, que ie puis dire auéc verité: Que de dix medecins, il n'y en aura iamais d'eux d'un mesme aduis quand diuersement ils seront consultez sur vne mesme maladie, cela deuroit assez monstrer l'inanité de leur art, mais puis que l'usage & l'habitude, est pour eux Il faut par quelque moyen obiecter ceste fausse opinion, & faire toucher le feu à ceux qui niēt sa chaleur: Nō que ie vueille offencer cette venerable sciēce, ny ceux qui en font profession: mais les ignorans qui obscurcissent tous les iours son nom & leur honneur, *Et ideo qui potest capere capiat*, puis que nous auons libre nostre franc arbitre, en vertu duquel, ie parleray icy des remedes qui sont au Paradis Terrestre. Et premierement du fruit de vie. Prenez doncques l'arbre & le seichez, puis le bruslez & avec de l'eau de vie faictes lexiue des cendres & donnez demy verre d'icelle avec autant de bon vin blanc à ceux qui ont colliques mortelles, & guariront parfaitement, dans peu de temps & du

mesme contre toutes sortes de fieures : car nous auons ceste doctrine d'un fort vieux liure escrit à la main, il y a plus de milans cōme au long nous declarerons, guarit aussi toutes apostumes & enflures, tant interieure qu'exterieure : car il faict suer la fieure & la purge, il faut qu'un diable chafse l'autre : car l'eau se corrompt dans le corps, & ceste saincte lexieue la purge, & faict d'autres grands effectz. Et quant aux fruitz : Les pommes sont petites comme des noix, mais tres-douces & bones, & de tous les costez que l'on les taille: Il y a un Crucifix comme vne hostie. Les fontaines & riuieres, qui sortent du Paradis Terrestre, les portent dans la mer, là où nous dirons les noms des tesmoins qui en ont pris & remply plusieurs sacs, nous en auons mangé, & apporté vne valise pleine à Chambery, Prenez doncques d'icelles, ou des nostres meilleures que pourrez & en remplissez vn pot, avec demy liure de Valeriane, & trois liure d'huyle d'oliue, & vne liure d'huyle de noix, & laissez boullir à petite chaleur, par six ou sept heures le pot couuert & sera faict; vne cueilleree dudit huyle, guarit tous les maux susdicts, & toutes apostumes, & la grauelle, & pierre aux reins, le beuant avec du vin blanc, & guarist la verolle, & la goutte, l'appliquant chaud, en beuant d'iceluy, comme dit est.

Pour guarir *Apostemes* dans le corps & l'*Hydropisie*, & toutes autres maladies.

**P**renez l'arbre du Cedre, & faictes en tout & par tout comme de l'arbre du fruct de vie susdict, & verrez merueilles.

Pour guarir de toutes sortes de poisons, & de tous *Catarres* & d'*fluxions*.

**P**renez d'Yris de Florence, au defaut d'iceluy de la flambe vne liure, & autant du Iallac & trois fois autant de rosmarin desseiché en poudre, & mettez tout dans vne bouteille avec vne quartte de bonne eau de vie, & la laissez ainsi en lieu sec, trois iours & trois nuicts, puis y adioustez trois quarttes de bon vin blâc, & le matin à ieun si vous en beueez vn plein verre, vous verrez la plus belle purgation, & la plus excellente qui soit au monde, avec laquelle seule i'ay guaray six hydropiques, & quatre paralitiques, & sur tout elle guarit la goutte, & les iaunisses & palles couleurs.

**M**aintenant nos enuieux diront que cela est trop chaud, & ne diront pas pour qui ny pour quoy, & ny moins pour ceux, auxquels il en faut donner, peu ou moins, mais nous suffit de leur respondre par l'Escriture Saincte, au premier chapitre du saint Prophete Abacuc, *Lacerata est lex, & non peruenit vsque ad finem iudicium: quia impius preualet aduersus iustum*, comme tres-doctement, ce tant celebre Aduocat

Monsieur Doblet, l'a exposé en beau plaidoyé, qu'il a fait contre tels enuieux academités d'un ample College, & non point contre les sçavans & sages Medecins. Mais continuons l'Écriture Sainte, & voyons si nous y trouuérions que iamais Iesus-Christ aye commandé de faire la charité de la guarison des malades, sinon aux gens d'Eglise, tant par les premieres causes, qui sont les miracles, qu'aussi par les secondes voyes, le saint Euangile. Comme le Diacre fist porter celuy qui auoit esté despouillé & blessé par les larrons, qui l'auoient laissé demy mort, & avec de l'huyle & du vin, fit la medecine, pour guarir ses playes, & s'il estoit icy, ces enuieux le feroient adiourner, pour luy deffendre telle charité, & de mesme feroient adiourner l'Ange Raphael, pour l'empescher de ne plus guarir des aueugles, par les secondes causes. Et pourquoy feroient-ils cela? le saint Propheete Iaja dict, *Quia lacerata est lex.* O que pleust à Dieu que Galien & Hipocrate fussent icy: car ils diroient bien que leur medecine est pratiquee tout au contraire de leur doctrine, & de leur experience: car vn chacun y fait selon sa teste, voyez le liure intitulé Tyrocinium Chemicum, fait par Monsieur Beguin, tres-sçauant personnage, homme de bien, qui est Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy: dans lequel n'y a rien, qui ne soit bon, voire utile au public, & lequel traite doctement de l'Or Potable, si est-ce que maistre Charles Medecin, nonobstant qu'il est allé apprendre dudit sieur Beguin, il dict mal avec ses complices de si belles &

Sainctes doctrines, de façon que c'est vne vraye comedie de leur façon de faire: Or voicy à leur confusion, la purgation des anciens du vieux liure ja nommé escrit à la main, pour voir s'ils pourront le contredire, comme ils font toutes choses bonnes.

*Remedium quartum decimum, contra febrem continuam & Magisterium eius.*

**I**N cura eius omnes viri philosophici decreuerunt febrem continuam generari ex putrefactione sanguinis & corruptione humorum in eo igitur cura est sanguinem purgare, & non extrahere, & totam corruptionem eius remouere humores in ordinatos, & inæquatos, equare naturam lapsam reparare: reparatam conseruare, sed hæc omnia perfecte complet, & operatur, quinta essentia vini ergo ipsa est quæ perfecte curat febrem continuam, experientia enim docet ad oculum quod aqua ardens sine aqua vitæ aut vitis emittit à sanguine humores corruptos & aquosos per sudorem. Nam si carnes mortuas à putrefactione præseruat quando in ipsa custodiuntur multo magis sanguinem corporis viui & animati à putrefactione præseruabit? Sed quia aqua ardens ad plenum ab ardore & quatuor elementis depurata non est non consulitur sine depuratione in cura febris continue, vsus eius, sed quando quinta essentia eius rectificata perfecte reperitur cum non sit calida neque humida: frigida, neque sicca sicut quatuor elementa ipsa tunc plene & secunde sanat febris continue passionem maxime

cum quinta essentia auri & perlarum sine margaritarum.

*Remedium quintum decimum contra febrem tertianam  
& magisterium eius.*

**T**ertiam febris ex abundantia colore rubez & putrefactione eius oriri à sapientibus est probata & si subito eam probare, seu curare uoueris: Recipe, Quintam essentiam & si eam non habueris cape aquã vitæ & pone infra modicum teobarbari vel aloë crescentis, vel alterius purgatiui & præbe dimidium ciphu & sanabitur, nam sudorem prouocat.

*Des fieures: tant continuelle, que tierce, & quartaines.*

**P**remierement i'ay dict cy deuant selon le li-  
ure tant ancien escrit à la main, comme pour  
lors l'on taschoit de purger le sang corrompu,  
& non point le tirer, comme l'on faict à present  
pour affoiblir le malade, la ptisanne ou l'eau  
ne leur estoit point donnee: mais de la bonne  
quinte essence d'eau de vie; laquelle estant se-  
parée n'est plus chaude ny froide, ny humide,  
ny seiche, de façon que si vous y mettez  
des pieces de chair de bœuf, ou d'autres chair: ou  
des perdris, ou chappons, pour les conseruer &  
garder long temps sans corruption & putrefa-  
ction elle le faict: & si elle faict cette belle ope-  
ration, à plus forte raison elle conseruera le  
sang & la chair des hommes malades, qui sont

viuants, & les guarira par sueur sans les meur-  
 trir par playes sanglantes aux veines.

*De la fièvre quarte, laquelle remplit tout le corps d'hu-  
 meur melancolique corrompu & terrestre.*

**A** Pud vniuersum orbem ille medicus est re-  
 putatus maximus inter alios qui subito in-  
 fra paucos dies potuerit ab homine fugare quar-  
 tanam, quia infirmitas illa cum ex nimia diutur-  
 nitate accidat. Diuites damnificat, pauperes im-  
 pedit etiam famulantes diuinis obsequiis, laci-  
 tiam fugat, tristitiam ingerit, & ptisim: consum-  
 ptionem & mortem frequenter inducit & qui-  
 dam quarti se prædicant maximos: fingunt se  
 posse eam cito fugare cum nihil sit sed suam i-  
 gnorantiam occultare nituntur dicentes, non est  
 vtile quod curetur, cum valde sit mortale quod  
 feruetur. Et sapientes omnes concordant in hoc,  
 quo quartana generatur ex abundantia melanco-  
 liæ. Si ergo vis eam curare subito sola quinta es-  
 sentia cito curat nam iam tibi dixi quod humo-  
 res corruptos & superfluos statim consumit &  
 naturam reduxit ad æqualitatem & induxit laci-  
 tiam & fugat tristitiam, quia fugat à tota specie  
 melencoliæ. Recipe ergo quintam essentiam in-  
 fraquam ponas medullem ebuli & maxime al-  
 bi deinde da patienti mane & sero duas plenas  
 nuces vel minus & procerto curabitur statim, &  
 econtinuetur donec fuerit curatus.

**M**aintenant vous voyez comme les corps des febricitans de la fieure quarte estant remplis de melancollie, pour les guarir ne faut que leur donner soir & matin deux doigts de la quinte essence d'eau de vie en mettant dans icelle des choses qui purgent sa melancolie, vne seule : soit le dedans des yebles blancs ou de la grene, ou autres semblables purgatifs, comme est trois grains de l'elebore preparé, ou de l'espurge, cecy parfaictement les guarit : mais nos enuieux & nos asnes malings sont si impudens qui font courir le bruit, que tout ce que dessus est de l'antimoine, pour empescher la charité qu'on faict aux pauvres Chrestiens : c'est la coutume de telles gens de blasmer ce qui est bon, pour faire prolonger les maladies, & pour faire mieux la charité en despit d'eux, prenez vne liure de graine d'yebles & la mettez tremper toute vne nuit dedans vn pot ou vn poillon, avec pinte de bonne eau de vie, sur les cendres chaudes & la graine s'enflera, faut qu'elle aye peu à peu beu toute l'eau de vie, à lors mettez tout au pressoir, & vous aurez vne huile admirable, contre toutes fieures il en faut donner demie cuilleree dans du bouillō, puis boire vn bon verre de vin. Leditte huile guarit les empoisonnez, & purge doucement, le prenant dans d'eau de vie, vne cueilleree d'eau de vie, demie cueilleree duditte huile à ieun guarit de mesme toutes hydropisies & iaunisse, & la verolle, & toute apostumes du corps, & le mal caduc, & tue les vers des petits enfans, en fin c'est vne tres-belle purgation, & fort familiere en temps



de peste : car elle tient les corps nets & sains.

Le chapitre des fols & ensorcellez.

**S**ans iamais auoir son recours, sinon à Dieu nostre Createur sur tel subiect, vous estes asseuré de guarir telles sortes de gens en obseruant ce qui est contenu dans l'Escriture Saincte au chapitre huiet du Sainct Prophete Tobie, par le commandement du sainct Ange Raphael, *nam posuit partem Iecoris super carbones & demones fumo fugauit*, & par ainsi vous pouuez chasser les diables des habitations des hommes & des maisons, le dit Sainct Ange Raphael au chapitre six, dict ces parolles *cordis piscis particulam si super carbones ponas extirpat omne genus demoniorum siue à viro siue à muliere ut ultra non accedat ad eos*. Et nos aueuglez des faux sorciers, ont leurs recours aux nigromants & magiciens, & voyez que mesme pour la medecine, il continue de dire ces parolles *& fel dicti piscis valet ad vngendos oculos in quibus fuerit albugo & sanabuntur*, ergo virtus in rebus naturalibus & corporalibus à Deo creata est *vigorosa ad fugandum omne genus demoniorum siue à viro siue à muliere*. Mais ie dis qu'ayant purgé l'humeur melancolique & lunatique, & hypochondriaques, par les remedes conuenables & propres à ce faire, qu'à lors l'on peut mieux proceder à ce que dessus *quia forma nunquam imprimitur nisi materia habilitetur*. Ie dis aussi que le grand Docteur de l'Eglise Catholique Sainct Augustin, au dix neuuesime chapitre de la Cité de Dieu, fait mention d'une maison ou chasteau à la

à la Campagne d'un Seigneur, cōme les demons ne faisoient sinon tempester & bruire en icelle, & alors vn des Peres dudit Ordre y apporta le tres-Sainct Sacrement de l'autel & incontinent les demons furent chassez : *Quidam ex fratribus nostris attulit tibi sacrificium corporis Christi & statim demones disparuerunt.* Cecy deuroit bien confondre les heretiques, gens diaboliques, qui ne croient point au tres-Sainct Sacrement de l'autel : surquoy i'exhorte tous les Chrestiens de commencer par iceluy & puis apres faire les susdits remedes en son honneur & gloire.

*Comme l'on peut ressusciter les mors,*

**M**ORTUOS appellamus non illos qui simpliciter sunt mortui : sed secundum quid, id est secundum opinionem medicorum : illos nempe dico de quibus ultimatē desperatur, ita quod à medicis & à vitæ actibus sunt derelicti in tantū quod etiam sensibus non vtuntur, huic mortuo in tali desperatione subueniemus vt satis cito resurgat, & loquatur & viuat sicut fecit Dominus de Viaspre & Dominus de Sauorny & Domina de Chaulnes comitissa meritissima vulgo Vidame d'Amiens, & mult'alij hic publicè & notoriè præcipué Dominus d'Ambleville, contra opinionem omnium tam medicorum, quam aliorum dominorū ibi tunc existentium. Et magisterium huius scientiæ est vt accipias solis purissimi ter calcinati,

dragmam vnam : Quintæ essentiæ, vncias tres, mitce simul deinde ad ignem solis siue lentum ad instar, habebis colorem & substantiam illius quandiu hoc feceris horatim tunc præbe sibi coclear vnum dictæ essentiæ deauratæ, & statim in modicum tempus resurget viuis dum in stomacho transglutians influat cordi radium vitæ naturalis & defunctam naturam ipsam videbis reparare, Surquoy vous voyes comme vne seule chose fait merueilles en nature affoible sans y adiouster tant d'ambarras & de compositions toutes contraires, lesquelles ie reprene, par ce que *Nullum compositum amplius non habet totum suum esse*, cōme vous voyez le vin trépé *omne vero ilud quod non habet totum suum esse est imperfectum, & quod est imperfectum nullam perfectionem potest dar corporibus neque humanis neque metallicis.* Retranchez donques vos grands Recipé *signori scarga l'asino*, avec lesquels auez tué & fait mourir dans vingt & quatre heures, Mademoiselle de sainte Marthe fille de monsieur du Lac & femme d'un celebre aduocat du grand Conseil, donques ne gaste plus en vain les materiaux que ne cognoissez si non par simple lecture.

*Ad verissimum illud reuerendissimi patris Castanei  
axioma.*

*Omne compositum non habet totum suum esse  
Declaratio & consequentia Axiomatis, hæc est  
Simplex concreto medicata essentia factu,  
Falsa suis fraudat, viribus esse suum*

*Huic qui confusa turgescit Pharmacus arte,  
 In fontes animas tollere durus agit.  
 Ergo quæ tanto confecit secula tabo  
 Horribilistalis sit medicina tibi.*

*Les mouches à miel sans composition de semence copulée  
 s'engendrent.*

Virgilius 4. Georgicon:

*Illum adeo placuisse apibus mirabere moerem,  
 Quod nec concubitu indulgent, nec corpora segnes.  
 In Venerem soluant aut fœtus nixibus edunt.*

Et les iuments sans semence des cheuaux engendrent des cheuaux & les nourrissent par vn seul vent.

*Regio felix ter quater beata, Equa nascentes parturiunt equos, nam sine equis nutriuntque illos, sic Virgo immaculata sine labe præseruata, nutrit Iesum peperitque illum sine mixtione.*

*In insula Prohana sol in anno immitit semel rad. sola insula illa Virgo Maria significat, nam semel tum vidit creatorem solis, tetigitque calor potestatis, verbi dei essentiam; & sine semine hominibus potentiam parturiendi verbi dei incarnat*

*Suis quadam generatur sine patre & sed ex sola essentia simplicis vegetabilis, & provincia Scotia ex arboribus illius regionis*

*Similiter naues confectæ ex ligno diæstantes in medio mare, easdem au*

*starum arborum ei producant.*

In Gallia, & vocantur ille aues Galicé, Marquerolle quæ comeditur facillime, eiusmodi auis mentionem fecit Plutarchus, in tractatu qui incipitur, an ouum sit prius Gallina.

*LA PLYS BELLE CALCINATION  
d'Or fin que iamais i'aye venue ny à Rome ny à  
Venise ny à Padouè ny en toutes les autres  
Villes, tant d'Italie, que d'Allemagne  
& France, est cette cy.*

**P**renez vne once d'or fin & le fondez avec autant d'estaing de Glace & lors qu'ils seront tres-bien fondus, ayez douze onces de vis argét d'Espagne bien chaud dans vn autre creuset, tellement qu'il bouille comme s'il s'en vouloit aller en fumee, & lors dans vne grande terrine, mettez vostre creuset dudit or & incontinent vuidez tout ledit vis argent chaud sur iceluy & remuez fort avec vn baston de bois & aurez vne belle paste appelée Amalgame, laquelle vous lauerez fort dans vn mortier d'eau claire, la broyant bien avec le pillon de fer ou de bois où de marbre, & puis la faut passer par vn linge blanc, dans lequel laissera la noirceur du Iupiter de cornaille, puis de rechef la piller & broier & lauer & repasser avec vn autre linge blanc, & cecy faut continuer vingt ou trente fois, tant que le linge par là où le mercure passera demeure bien blanc, sans aucune noirceur, & lors tout l'Estain de glace sera esuanouy, puis la faut bien essuyer & des-

feicher & la mettre avec tout sondit mercure qui a coulé chaſques fois par le linge, entre deux creuſetz l'vn ſur l'autre qui enchaſſent bien, & donnez feu de ſublimation doucement vingt & quatre heures, puis laiſſez refroidir les creuſetz auant les ouvrir. Et apres qu'ils ſeront froids, faut recueillir tout le mercure, qui ſera attaché au col avec vn pied de lieure & le garderés à part, puis broyez voſtre Amalgametoute ſeule telle que vous l'aurez treuuee au fonds du creuſet & la remettez à ſublimer comme auparauant & de meſme ſeparez le mercure qui aura ſublimé. au creuſet, qui eſt au deſſus: & le gardez, & cecy vo<sup>9</sup> cōtinurez de faire tant de fois, iuſques a ce qu'aurez recouuert tout le mercure, & qu'au fonds ny trouuerez que ſimplement le poix de voſtre or, qui ſera vne once & ſera de tres belle chaux ſubtile plus que la farine du pain blanc des Princes & a lors croyez que ceſte chaux fait de grands miracles tant ſur les corps humains que ſur les metauz imparfaits & qui la ſçait mettre en nourriſſe il ſera à iamais riche: nous auons fait de nos propres mains ce que deſſus, & dauantage, car nous en fiſmes vn once au blanc avec la fine lune & la chaux d'icelle fut de telle vertu que la mettant en proiection ſur du meſchant billon le conuertir en fine lune de copelle & du meſme vn autre metal imparfait. Et reſtant fut cōuertty en eau potable qui garit les eſcrouel les parfaictement en les touchant d'icelle, ladite eau congelee en pierre fit merueille qui ne ſe doit dire, mais louer Ieſus Chriſt, quand

l'on traueille en son nom sur choses reeles fines  
& naturelles, & non point sur fauces sophisti-  
ques pour abuser & tromper le monde.

*Qui habet aures audiendi audiat.*

*Quia qui cadit a sillaba cadit à toto.*

*Vne autre belle calcination de l'or fin.*

**P**renez vne once de fin or de vingt & qua-  
tre caratz & taillez menu comme petites  
fueilles de papier & le rougissez au feu, puis  
auec dudit vis argent faictes comme au chapi-  
tre precedent vne paste de ces deux metaux &  
puis la passez vne fois par linge, puis la broyez,  
c'est à dire la ballotte qui restera au linge auec  
autant de soufre vis, puis mettez tout pour vne  
nuit dans vn creuset à petite chaleur, & peu à  
peu le soufre se consommera & le l'endemain  
remuez auec vne vergette de fer sur la braise,  
pour faire brusler tout le soufre qui ne le sera,  
& pour faire euaporer tout le vis argent & re-  
stera l'or pur tout seul au fonds bien reduit en  
chaux comme farine jaune. A lors tenez la-  
dite chaux au feu de flamme 24. heures au  
fourneau de reuerberation, & sera faite, la pre-  
miere calcination, puis de rechef auec nou-  
veau soufre & nouveau vis argent, reiterez à  
faire comme auez fait & le tout reitetez par  
trois fois alors aures chaux d'or impalpable  
que la teule eau rose le dissoult sur le feu. A lors  
mettez vostre chaux dans vn matras de verre  
auec quatre doigts de l'esprit d'eau de vie, &

sur les cendres chaudes dans trois heures treu-  
neres vostre eau iaune cōme de l'or de ducat. Et  
lors la faut separer & garder & en mettre autant  
d'autre neufue sus l'or qui sera au fonds & ne  
seroit dissoult & reiterez tant de foys iuſques à  
ce qu'ayez dissolt & rendu potable pour boire  
vostre or: car alors demi cuillierree reuſſite les  
morts & guarit la goutte: la verolle & la ladre-  
rie, la peste, le mal caduc, l'hidropisie, & tous au-  
tres maus du corps quels qu'ils ſoient: Renou-  
uelle le ſang & fait changer la barbe & l'homme  
vieux deuiet ieune: prenant tous les matins la  
valeur d'vn grain, qui est demy cuillierree &  
change les metaux imparfaits.

*TROISIEME CALCINATION*  
*d'or de ducat faite avec les demy mineraux*  
*& l'œuvre grande tres-admirable.*

**P**renes d'eau regale & dans icelle vous y  
fares dissouldre tant du ſel commun fuſi-  
ble sur cendres chaudes comme il en pour-  
ra dissouldre puis dans icelle dissouldrés tres bié  
vostre or: & estant iceluy conuert y tout entiere-  
ment en eau iaune comme le ſoleil, vous la di-  
stillerez, & aurez au fonds vostre or en chaux  
ſubtile, plus que la farine, laquelle faut bien  
deſſeicher: Et puis de rechef la retournez dis-  
souldre comme auez fait & faut faire cecy trois  
fois, la troiſietme fois, *calcem tuam laua cum aqua*  
*non vini, non vitis: Sed vite quia aliter calx tua non*  
*congelabitur propter ſalsedinem.* Et de rechef la



lauez bien encores avec l'eau rose à lors la mettez à la lampe entre deus ventouses lutées & collees bien closes pour quarante iours puis aux cendres avec charbons pour nœuf mois à lors luy donnez à manger autant d'or fin mis en feuilles comme il en pourra manger, puis luy cōtinuez le feu iusques a ce qu'ils sera reduit en pierre, vn grain de laquelle guarit toutes maladies, & rend lain celuy qui a perdu ses forces estant en article de mort & fait des merueilles sur les metaux, mais cecy est beau : car luy tout seul se putrefie en son feu de lampe, *ibi est opus mulierum*, c'est à dire *propter caliditatem mulieris*: car si la chaleur de vostre lampe surpassoit celle du ventre d'une femme grosse vous gasteriez vostre œuure, & estant telle il se dissoult de soy mesme & se congelle de soy mesme & se fixe de soy mesme, & lors que le voyez dissoult c'est le temps de luy donner à manger autant d'autre or en feuilles, comme il en pourra manger & en cecy vous verrez les merueilles de la nature, vous trouuerez ces parolles dans l'escriture Sainte. *Nec comparavi ille lapidem preciosum quoniam omne aurum in comparatione illius benedicti lapidis, arena est exigua, & tanquam lutum existimabitur argentum in conspectu illius*, lisez le Saulnier en son liure de la dissolution de l'or faicte toute seule, ie dis que lors qu'il la dissoult, il fait tout seul putrefier tout seul dissoudre de soy mesme tout seul se cōgelle & de mes propres yeux i'ay veu faire ladite œuure, dudit Saulnier au blanc & au rouge la projection du blanc fut faicte en ma presence, laquelle e-

estoit vn poix sur sept, pour la premiere solution & congellation & l'on mist en fonte vne once de lune & sept de venus & lors que le tout fut bien liquefié fut mis vne once de ladite pierre blanche & l'on trouua huit onces de lune realle à tout iugement, *Quod vidimus testamur.* & autant fit-il sur le mercure: car il le fixa en la plus belle & en la plus fine lune du monde surpassant celle de Copelle. Le venus qui fut conuertý en fine lune estoit iaune & doux, & non point rouge, & la projection du sol fut faicte vn poix sur sept de lune fine & furent huit onces de fin sol duquel i'en donnay vne once à deux Peres Recolez dans vn paquet, pour porter à vn grand seigneur à Paris & sans les tresgrandes occupations que i'ay, ie n'y perdrois pas mon temps pour m'en seruir pour la medecine & sâté des corps humains: mais ne le pouuant faire ie traduiray ledit Saulnier en langue françoise sur celuy que i'ay en langue Romaine escript à la main, non point publié. I'ay escrit cecy, pour les amateurs de la Philosophie auxquels ie desire toute felicité, moyennant qu'ils n'ayent autre intention que celle qu'auoit ce vertueux Nicolas Flamel qui a tant fait de bien à l'Eglise de Dieu & aux pauvres, & auoit en memoire ce tiltre que ie leur donne.

*Felix si viues ut moriturus eris.*

*Il y a bien vne autre calcination d'or qui se fait au feu  
tout seul sans rien.*

**P**renez l'or & le faut tenir dix-huict iours à la verrerie à la reuerberation de la flamme, & fera calciné, à lors le faut broyer, & s'il ne vient tout en poudre faut remettre au mesme reuerbere, celuy qui ne seroit calciné, puis en faire de la ceruse iaune, ô bien heureuse & tres-precieuse ceruse: car de toy l'on en peut guarir tous vlceres malins, & te faire dissouldre potable avec la liqueur du precieux Syrop de Noé & en fixer & arrester les plus grands fugitifs du monde comme nous fismes avec monsieur Merlin controleur de la maison de sa Maiesté lors que nous estions à Venise à nostre retour de romc

**L**A Ceruse de la lune fait aussi merueille à guarir toutes escrouelles elle se reduit en sel de lune transparente comme Christal & fixe le mercure, & trefous les esprits mineraux fugitifs & les rend fusibles sans s'enfuir au feu elle & celle de l'or: ie dis tant la ceruse, que le sel d'or se fait avec huille de tartre philosophal precieux faict avec de l'eau de vie, & à lors tel sel te donnera la vie.

*Autre grand secret de l'or potable.*

**P**RENES le soleil en chaux reduit comme dit est, & le mettez dedans vne tasse de verre avec trois doigts de fine eau de vie,

ou bien du vinaigre distillé & la tenes au soleil bien chaud tel que le mois de Juillet & Aoust par trois heures. Et fera au dessus vne toille colorée alors la separeras avec vne cuiller d'argent, & la mettes dans vn verre demy plain d'eau, & faiçtes cecy tant de fois au soleil ou à semblable chaleur, iusques à ce qu'il n'en face plus. Alors faiçtes euaporer toute l'eau dudit verre, & au fonds restera vn or potable: que si le meslez avec de l'eau de buglose ou de melisse ou d'eau rose ou autre, vous en ferez resussiter les morts & sinamment les Dames qui ont suffocation de matrice, le dissoluant dans de l'eau de sauge distillée par alambic de verre.

*Autre grand secret de Nature.*

**I**L y a vne miniere d'or fin proche de Liõ que sans calciner l'or, si la faiçtes rougir au feu trete fois, & chascques fois l'estaignez dans de fine eau de vie, deuiendra toute iaune, & aura tiré la substance de l'or, de laquelle vous en donneres vne cuilleree autant de sucre candy & autant d'eau rose, & le tout beu bien chaud, guarit tous pulmoniques, & consume les flegmes qui sont artachees au foye & au poulmon, & cõforte le cœur des Ethiques Hydropiques & Paralitiques, & les guarit en continuant d'en prendre à ieun.

*Tres-grand remede pour bien renouveler les corps humains & les guarir de toutes maladies.*

**P**renez de bon pain & de bõ vin & les broyez ensemble, comme pãste & les mettez dans vn matras de verre, & le sigillez avec des tenailles de fer toutes rouges au feu & le col aussi dudit matras tout rouge au feu, & lors qu'il sera taillè avec lesdites tenailles, Il fera bien seellè, & cecy s'appelle le sigil d'Hermes, qui estoit vn grand sage Philosophe: a lors mettez vostre matras au milieu d'vn grand fumier de cheual, & le laissè là par vn mois, si est-ce que ie ne l'ay laissè que trois semaines mais la doctrine que i'en ay ancienne, porte cela, & apres ledit temps mettez vn chapeau de verre à vostre matras, apres l'auoir debouchè tout doucement du sigil d'Hermes, & mettez à distiller vostre matiere, & aurez vne liqueur autant precieuse que l'or Potable: car vne seule cuillerèe m'a faict resussiter vn homme mort vieux de quatre vingts ans, qui n'auoit que la peau & les os & ayant perdu la parole sans espoir de iamais plus l'auoir: vn dimanche à midy estant à disner avec deux celebres Docteurs de la Sorbonne Monsieur nostre Maistre Gradin & Monsieur nostre Maistre Camusor presents qui sont du grand Couuent des venerables Cordeliers de Paris, virent le miracle de Dieu: car vn honneste homme nommè Raymond Gascon luy porta de sa part vne cuillerèe de cette precieuse distillatiõ & au mesme instant le bon vieillard mort cra-

cha les flegmes de la mort & fut du tout changé en homme viuant parlant tres bien, & le lendemain s'en alla à la maison de Ville resigner son estat ou office vallant deux mil liures pour cinq pauures enfans qu'il auoit, il estoit logé chez vn fourbisseur d'espée, proche le port de salut à la porte Sainct Iacques: *ô signori scarga l'Asino*, faictes en autant autrement vous viene le Cancaro.

*Grande experience pour guarir le Noli me tangere, qui est vn chancre pestiferé, vieux, corrompu, qui mange iusques aux os, & tout ce qu'on luy applique le corromp & empunaisit, c'est pourquoy le commun proverbe est, ne me touche point: c'est à dire avec ces vnguens: se les gasteray, corrompray & empunefiray.*

**M**Ais le grád Dieu du Ciel, qui a cree des diuines plantes, plus precieuses en puissances & force, que ledit Noli me tãgere nous fait voir aux beaux iardius le pourtraict d'vn beau soleil, en celle grande & tres-belle plante appelée Tourne-soleil & des sages Romains *Gira sole*, par ce qu'elle se retourne de tous les costez là où fait son cours le soleil du Ciel, & lors que cette belle fleur, par les nuées est priuée de la veüe du soleil, elle deuient toute triste & comme morte, tout ainsi que l'ame d'vn bon chrestien, qui de tout son cœur contemple son sauueur lors qu'elle est priuée de sa lueur & celeste contemplatiõ, elle est affligee, & comme morte, c'est pourquoy Nature humai-

ne estant vne si belle plante au Paradis Terrestre & se voyant priuee de son soleil diuin & celeste faisoit comme ce beau tourne-soleil, comme a dit tres doctement ce sage & grand Musicien Orlande de Lassus: chantant en musique en langue Romaine, Io son que l'herba detta gira sole: quando la nebbia oscurcir mi vuole sua bella faccia mi vado morendo, & tutta trista mene vuò languendo. Surquoy ie dis en nostre langue François les mesmes parolles à l'honneur & loüange de la naissance de nostre Sauueur & Redempteur Iesus-Christ, qui est nommé en l'escriture Saincte vne tres-belle fleur, quand il dit *egredietur virga* sortira vne verge de la racine de Iesse, qui est la Sacree Vierge Marie & flos, & la tres-belle fleur, qui est Iesus-Christ sortira d'icelle qui nous illuminera en le contemplant comme ladite belle fleur: le soleil du ciel & serôs tousiours ioyeux comme ie m'en vais maintenant le vous dire.

*La lamentation du tourne-soleil mise en la personne de l'Auteur du liure.*

*Vous estes mon soleil, ô Sauueur bien venu  
Et si simple ie suis tourne sol deuenü,  
Qui sans le ray puissant de vostre ardeur celeste,  
Autre ne vis sinon d'vne vie moleste.*

*Et bien que nuit & iour ie pleure mes pechés  
Et qu'à vostre clarté mes yeux soient empeschés*

*En vie ie me tiens de la seule lumiere  
Qui rend fort mes esprits de la vostre premiere.*

*Mais quand i'ay prou tourné & ne vois mon  
Soleil:*

*Triste vn fleuve ie fais de l'vn & de l'autre  
œil,*

*Semblable à cette fleur, à tel effect preuee  
Qui ne vit qu'en langueur de salueur priuee.*

*Lumiere de mon cœur mon seul & cher  
confort,*

*Ne vous chafez de moy autrement ie suis mort  
Car ces miens yeux forges à mille preuues belles  
Ne vont chercher ailleurs de plus viues chan-  
delles.*

**A**Tous fidelles Chrestiens: ie dis donques  
qu'il ne faut desister de contempler de vos  
yeux & bien cognoistre la vertu des belles plâ-  
tes tant celestes: car la Rosee du Ciel les fait  
croistre, pour nous guarir des maux qu'on ap-  
pelle incurables: vraiment les Asnes disent  
la verité: car à eux & à leur ignorance sont in-  
curables: mais à ceux qui en ont la vraye co-  
gnoissance, la science, & l'experience ne sont  
pas incurables: mais bien fort facilement gua-  
rissables.

**P**renez donques au nom de Iesus Christ vn  
tourne-soleil tout entier bien mur & le



*Le Paradis Terrestre.*

mettez par petites pieces avec ses fleurs iaunes & la graine dedans vne bouteille, & par dessus vous y mettrez de la bonne eau de vie qui surnage quatre doigtz, & bouchez bien la bouteille, & la tenez dix iours au soleil & la nuit en lieu sec, puis separez l'eau de vie & la gardez bien, & mettez tout le reste au pressoir & le mellez avec lacite eau de vie & les fesses les faut faire calciner entre deux potz bien lutez qu'ils ne respirent, & dans vn iour seront en cendres: alors il faut meller le tout avec ladite eau de vie, & cesdites cendres se dissouldront dans icelle, & alors gardez cecy comme vn grand tresor, & donnez en vne cueilleree dans demy verre de vin blanc a ieun à ceux qui ont le Noli me tangere, ou bien des chancre en la bouche, & qui ont le Cerueau pourry, & leur tenez vn linge mouillé de cecy sur le mal, & sans faillir les desseichera, & ceux qui ont la pierre ou grauelle aux reins, de mesme s'ils en boient à ieun deux ou trois doigtz avec du vin blanc, guariront, & est aussi chose souueraine contre la Paralysie & contre l'Hydropisie & fiere quarte, faut remercier Dieu qui nous a crees & donné de si precieux vegetaux, plantes, & fleurs tant souueraines.

A MONSIEVR,  
 MONSIEVR Delomeny  
 Conseiller du Roy & Secretaire  
 d'Estat.

MONSIEVR,

Jamais de ma vie ie n'ay veu ny cogneu  
 Monsieur de Vernaison ; si est-ce que l'im-  
 pudence d'aucuns Asnes qui ne scauent  
 rien faire ; sinon saigner & massacrer les  
 hommes & les faire fluter au cul & don-  
 ner quelque miel bouilly avec de la casse viel-  
 le pourrie ou fresche , turbit : colloquinte , &  
 agary. Lors qu'ils ont tué vn homme pre-  
 nent leur excuse fausement sous le nom d'au-  
 truy ; voyla ce qu'ils ont fait audit sieur de  
 Vernaison ; qui en est mort dans trois iours ;  
 voyla ce qu'ils en ont fait de mesme aux au-  
 tres de vostre maison , lesquels ie n'auois veu  
 il y auoit plus d'vn an , voire iamais ne les ay  
 veus malades , ny sçeu qu'ils feussent en tel  
 estat , si est-ce que comme i'ay dit vn an au-  
 parauant , ayant conseillé à vn qui sentoit des  
 douleurs à ses membres de foiblesse , qu'il prin

la peine de parler à un gentil-homme de la maison de Monseigneur le Chancelier, lequel est maistre d'hostel de Monseigneur de Piseu Conseiller du Roy & secretaire d'Estat, & son nom est Monsieur du Flos, lequel i'auois tres-bien guaruy de semblable destu-  
 xion & en parlant à luy il scauroit comme ie l'auois guaruy. A lors il s'achemina vers ledit sieur du Flos & l'ayant ouy & veu qu'il se portoit tres-bien & qu'il y auoit plus de trois ans, il me pria d'en faire autant pour luy & ce fut chose fort douce & bien cordiale qu'il eut comme ledit sieur du Flos, & là voicy, C'est un peu de substance de l'anix : & du Sené, & du Mechoaquam : & de la racine des violettes, le tout preparé avec de bon sucre, & il en print quelques-fois, & s'en reueua fort bien, voire mesme ce bon personnage, si celebre Aduocat de vos affaires qui demeure à la croix du Tiroir, s'en est si bien trouuè, depuis trois ans en ça qu'il m'a dit que tant s'en fait que ceux qui font couvrir le bruit que i'aye iamais rien donné qui ne soit bon & profitable aux vostres : C'est pour couvrir leurs erreurs. Or voyons comme dans un iour ils ont fait mourir & massacrer Monsieur Carré Chanoine de Saint Paul, & Monsieur l'Official de Paris dans cinq iours & Ma-

damoiselle de Sainte Marthe fille de Monsieur  
 du Lac dans vn iour. O quels meurtres & mas-  
 sacres: car cecy n'est rien au respect du tres-grand  
 nombre, que i'ay annotez & mis par escrit, &  
 s'ils en ont autant fait aux vostres, n'ont-ils  
 point de honte de descharger leur Asne sur moy?  
 Faut parler de cecy au seigneur de Viaspre, & au  
 seigneur de la Barge, & à Monsieur de Sauorny  
 & à Monsieur de la Clauelle, & à Madame la  
 Contesse d'Auvergne, & à Madame la Vidame  
 d'Amiens, & à Monsieur d'Ambleuille, &  
 à Monsieur de Berton, & à mille autres & plus  
 qu'il y a cinq ans qz'estoint abandonnez à la  
 mort, & maintenant se portent tres bien &  
 si iamais vos gens n'eussent veu que moy, ils  
 seroient encores en vie. Mais quoy il ne faut  
 voir que les lettres de remerciement escrit-  
 tes par nos seigneurs les Princes, qui se sont  
 tres-bien treuuez de mes semblables reme-  
 des, tres-doux & cordiaux, & Monsieur  
 de Lomeau Conseiller du Roy & intendant  
 de la maison de Monseigneur le Prince. Et Ma-  
 dame de Crenay que n'ayant plus que la peau  
 & les os & ayant perdu la parolle, abandon-  
 nee à la mort par lesdits deschargeurs d'As-  
 nes, ie l'ay tres-bien guarry, il y a ia trois  
 ans, & se porte mieux que iamais, cela me  
 faiet vous supplier tres-humblement ne croire

celes calomniateurs: Mais bien la Verité & la  
preuue d'icelle, & que ie suis.

Monsieur,

A Paris ce cinquiesme May, 1613.

Vostre tres-humble  
Seruiteur,

DE CASTAGNE.

**M**emoire comme il a pleu à Dieu de faire  
guarir de deux grosses Escrouelles au col  
qu'auoit vn gentil-homme nommé mon-  
sieur de Fontaine, Maistre d'hostel de Monsei-  
gneur le Reuerendissime Euesque de Clair-  
mont, lesquelles estoient plus grosses que le  
poing de la main d'vn homme, & luy deffigu-  
roient tout le visage, & ne s'est trouué aucun  
Medecin ny Chirurgien, qui l'aye peu guarir, &  
toutefois ie soubsigné par la grace de Dieu ie  
l'ay guaruy dans vn mois.

DE CASTAGNE Aumosnier du Roy.

**A**utre belle guarison de la surdité d'vn  
gentil-homme de Monseigneur le Prince  
& Comte de Saint Paul, lequel estoit du tous

*fourd & n'auoit iamais rien ouy l'espace de quatorze ans, voicy la teneur des lettres de mondit Seigneur le Prince.*

**LES LETTRES DE MONSIEUR**  
*le Prince tres-Illustre & tres-chrestien le Comte de Saint Paul.*

**A MONSIEUR,**  
**MONSIEUR le Pere de Castagne**  
à Paris.

**M**ON pere, i'ay receu vostre lettre avec vos tablettes, dont i'vserez en obseruant ce que vous me mandez: car i'aprouue tous vos aduis, & me suis fort-bien trouué de les auoir suivis, aussi suis-ie tousiours en resolution de les ensuiure, & de vous tesmoigner en toutes occasions les resentimens que i'ay des bons offices que vous m'auex rendus pour ma santé: I'espere que vous en vserez de mesme pour le sieur de Tritry l'un de mes gentils-hommes, lequel comme il est fort incommodé de sa santé, aussi pouuez-vous esperer d'en acquerir d'autant plus de gloire le guarissant, comme i'espere que vous ferez, dont ie vous auray vne particuliere obligation, qui me disposera à toutes

sortes d'effectz pour vostre contentemēt d'aussi  
bon cœur que ie suis.

Mon Pere,

Vostre affectionné amy  
François d'Orleans.

Ie feray en sorte que ce  
que vous desirez de la  
Royne reussira : vous le  
meritez bien mieux que  
le Curé de Colonges.

AVTRE LETTRE DE MONDIT  
Seigneur le Prince & Conte de S. Paul.

A V

VENERABLE PERE CA-  
stagne à Paris.

**M**ON Pere ie vous escriuis derniere-  
ment que i'auois receu vostre boîte  
de tablette & que ie m'estois tres-  
bien trouué de vos remedes, dont i'vserez  
tousiours, par ce qu'ils m'ont grandement ser-  
uy pour ma santé, mesmes l'vn des miens  
qui estoit sourd avec vos tablettes a esté guaruy

qui est l'occasion que ie vous retiens pour en faire autant pour moy & me ferez plaisir d'auoir pour recommandé la continuation de la guarison du sieur de Tritry l'vn de mes gentils-hommes, lequel ie vous recommande & tous les autres des miens, & ie m'en reuengeray en toutes les occasions qui se presenteront pour vostre contentement, demeurant sur ce.

De Morcœul ce 16.

Octobre 1612.

Vostre meilleur amy  
François d'Orleans.

**POUR FAIRE FIXER LES ESPRIS**  
volatils, tant de l'Orpiment, du Reagel, que du  
Mercure sublimé, & de l'Arceni, du Souffre, &  
Antimoine.

**P**renez donques au nom de Dieu vne liure  
d'Orpiment ou tel des autres qu'il vous  
plaira & le broyez fort en poudre avec au-  
tant de sel commun desseiché ou décripté, puis  
mettez tout dans vn grand matras de verre  
bien large & bien luté iusques au millieu & ne  
luy fermez point la bouche, & luy donnez  
feu leger des charbons à cul nud par six heures  
& gardez vous de la fumee, & lors qu'il sera  
desseiché & qu'il ne fumera plus, boulschez bié



la bouche avec vn liege & vn linge avec de la colle & dōnez grand feu iusques à vingt quatre heures, puis laissez bien refroidir sur le mesme feu & puis rompez le matras & treuuez au col d'iceluy l'esprit volatil, qui est le vray mercure de l'Orpiment, lequel mettez à part & iettez les fecces infectes, & de rechef avec nonueau sel commun retournez broyer ce qui sera esté sublimé au col du matras, & faictes le tout par trois fois, & la derniere fois ledit esprit volatil sera bien purgé nettoyé & préparé & pour le fixer bien du tout & faire que du volage l'on face le fix, prenez de la plus noble chaux des mettaux parfaictz & fixez en leur nature trois onces, & dudit fugitif ou volage esprit vne once & les broyez bien ensemble sus vn marbre, puis les mettez dans vn sublimatoire à sublimer & tāt de fois les sublimeriez iusques à ce que le tout demeurera fixé au fōds sans plus rien sublimer, & alors vous aurez la plus noble & plus belle fixation du monde & pierre digne des gens de bien pour s'en seruir à l'honneur & louange de Dieu. Et si voulez du meime guarir les escroüelles & tous maux dangereux temblables, faut faire le fix volatil ou volage en mesme façon que dessus, prenez vne once de chaux de soleil & trois onces de mercure d'Espagne & broyez fort ensemble sur vn marbre, tant que le mercure aye mangé toute la chaux du soleil ou bien de la lune selon le ferment que vous aurez pris à lors les mettez à sublimer & à la fin donnez le feu vn peu plus gaillard pour faire tout monter, & vne parrie

de vostre chaux fixe sera montée volatile avec le mercure, & ainsi faut resublimier & broyer les fecces, iusques à ce que toute la chaux monte en mercure: alors vous aurez quatre onces de bon mercure bien animé du soleil ou de la lune, là où vous n'auiez mis que trois: & de cecy s'en fait vn precipité admirable pour guarir avec trois grains en pillules pris avec de la conserue de roses: toutes verrolles, Chancres & fistulles, bosses, feroncles & *Noli me tangere*, comme a fait en ma presence le grand & tres-vertueux personnage Monsieur Leon Conseiller & Medecin, Chirurgien du Roy & de Monseigneur le Mareschal Desdiguieres, qui en a guaray plusieurs, abandonnez à la mort. Vous voyez donques la force de l'or, & aussi ledit precipité estant fixé comme dessus, vaut autant que la grande Pierre, pour augmenter le soleil & brauer l'estat en piaphe: car cecy est la grandeur sans point de l'ophistiquerie & si vous prenez la lune fixe en chaux, comme dit est, & la rendiez en mercure volatil, vous en guarirez des grands maux, lors que son mercure sera esté precipité & fixé, car par tel moyen l'on treuue la pierre des vray blancs de feu, le tout soit dit à l'honneur & gloire de Dieu, pour les sages Philosophes qui ont la craincte de Dieu, & qui en travaillant ces ceuvres viuent deuotement.

*Huile de sucre fin, qui guarit les vieux chancres en les touchât avec iceluy mis sus vne feuille de choux & en prenant à ieun trois doigts, & la nuit allât au lit, & guarit tous cathares flegmes les gens vieux & ieunes aussi.*

**P**renez vne liure de bon sucre fin, & le broyez bien en poudre, puis dás le mesme mortier, peu à peu le dissoluez avec vne quartre de fine eau de vie & puis dans vne cornuë de verre, le tenez dix iours au bain marie ou bien au milieu d'un grand fumier de cheual, puis separez l'eau de vie par distillation, & au fonds restera l'huile du sucre, qui faict merueilles en prenant d'iceluy le matin vne cuillerée, & autant en allant au lit.

*Pour guarir tous ceux qui sont remplis de gratelle & rongne par tout le corps & des vieux dartes infectez.*

**R**ENEZ vne liure de Coperose blanche & trois onces de litarge & vne once de verdegris, & vne liure de tarte le tout bië pelue-risé: & faictes boullir tout doucemēt trois heures, avec 4. quartes de vin blanc, pour puis vous en laver tiede, & quand ce seroit vn lacte il guarira.

*Pour guarir toutes maladies, sans rien prendre par bouche.*

**P**renez vne liure d'Alcæs epatic & vn quarteron de Mirre fine, & vn quarteron de

storax, & mettez le tout en poudre, puis le meslez avec chopine d'eau rose, & autant d'eau de vie fine puis distillez peu à peu par 24 heures mais a la fin tres-grand feu & aurez vn baume, qu'en frottant l'estomac avec vn linge chaud, purgera toutes flegmes, tous vers infectz, qui engendrent le mal caduc: tous catarres & toute corruption & indigestion d'estomac & donne bon appetit. Et les fecces qui demeurent au fonds de la cornue, garissent la goue, l'appliquant dessus bien chaud avec autant d'eau de vie le tout pillé ensemble, & laissez long-téps sus le mal. Je fais la fin, icy de la premiere partie du Paradis terrestre & si nos Asnes les enuieux en font des fols enragez, selon leur coustume enuieuse ne verront iamais la seconde, Je prie Dieu qu'il les illumine, & que iamais plus le diable ne les tante de vouloir pour l'uiure de priuer les hommes sages de leur franc arbitre, puis que Dieu le nous a librement donné pour en faire toutes choses bonnes & meilleures qu'il ne sçauoient faire. A Dieu. De Paris ce iour & feste de Sainct Marc 1613.

De Castagne. A. du Roy.

*Actes, memoire & attestation de la guerison de Madame de Crenay.*

Comme Monsieur de Crenay, Jacques de Foyssi Escuier ordinaire de la petite Escurie de sa Maiesté, pour l'ardent desir qu'il auoit de faire guarir Madame sa femme, me dit qu'il

y vouloit exposer tout son bien & sa vie pour la  
guarir, tant il l'honneur & ayme, & voyant  
qu'elle estoit abandonnée des Medecins, & des  
plus fameux de Paris Monsieur Duret, Mon-  
sieur Anzin, Monsieur Seguin, de façon telle  
que ne sçachant lesdictz Medecins plus que  
faire & estant au bout de leur rooller, tesmoins  
le frere de Mōdit sieur & de Messieurs ses deux  
fils aagés de plus de 30. ans, & voyant que la-  
dite Dame aagée de soixante & dix ans l'ayant  
saignee quatre ou cinq fois & ne sçachant plus  
que de la faire saigner encore vn coup, ce que  
Monsieur son mary ne voulant accorder, par  
ce qu'elle auoit eu la fièvre 33. iours que s'ils  
l'eussent saignée encore vn coup, elle leur fut  
demeuree morte entre les bras & demandoiēt  
souuent à la porte si elle n'estoit encore trespal-  
sée, c'est pourquoy ledit sieur ayant eu recours  
à Dieu sa Diuine Maïesté, l'inspira d'auoir re-  
cours au Reuerend pere Gabriel de Castagne  
Aumosnier du Roy, lequel ayant veu ladite  
Dame, luy dit que moyennant la grace de Dieu  
la guariroit dans huit iours, & luy deffendit  
de boire du lait d'Asnesse, que lesdits Medecins  
luy faisoient boire, que son estomac ne le pou-  
uoit digerer: & se corrompoit dans son corps,  
Laquelle Dame estoit reduite en tel extremité  
qu'elle n'auoit que la peau & les os, laquelle  
Dame auoit demeuré 22. heures sans parler, &  
ledit Castagne tout au contraire desdits Me-  
decins, luy ordonna expres de boire de bon  
vin & avec les autres remedes que ledit sieur

de Castagne luy ordonna, fut ladite Dame tres bien guarie & maintenant par la grace de Dieu est en bonne conualecence & se porte fort bien graces à Dieu, il y a deux ans, qui est l'occasion que ledit seigneur de Crenay de sa grace a voulu que cecy ayt esté mis par escrit & signé de sa main propre ce premier iour de Iuillet mil six cens douze.

Et approuvant ce que dessus ledit seigneur de Crenay a signé de sa propre main ce que dessus  
*Jacques de Foissy.*

Et moy soubz-signé sieur de Manay ayant esté requis par ledit seigneur d'escrire ce que dessus j'ay signé à ces fins par son commandement de ma main propre l'an & iour que dessus à sa presence.  
*de Manay.*

Le sieur Anthoine du Chemin officier de la maison du Roy & de la Reyne a esté present lors que ledit seigneur de Crenay a fait escrire tout ce que dessus & au mesme instant l'a signé de sa propre main en foy de verité il a signé de sa main.  
*Duchemin.*

Et moy soubz-signé appartenant à Monseigneur le Prince certifie que le contenu en ces presentes a esté fait escrire par ledit sieur de Crenay en ma presence, lequel de mesme l'a signé de sa main propre & a dit qu'il y a deux ans de cette belle guarison de quoy il en louoit Dieu & contenant verité me suis soubz-signé.

*L. Bedene.*



LA VERIFICATION DE  
L'OR POTABLE FAICT PAR  
Messieurs les Medecins de Veruille  
& Eglissem en la presence de Reue-  
réd Pere Castagne Docteur en Theo-  
logie, Conseiller & Aumosnier ordi-  
naire du Roy; duquel sa Maiesté en a  
eu vne petite phiolle par les mains de  
Monseigneur le Grand, Lieutenant  
General & Gouverneur en chef, pour  
sadicte Majesté en Bourgongne &  
Bresse, &c.

**I**L faut noter que pour dissoudre  
le fin or en liqueur potable &  
tous les autres metaux avec cho-  
ses tres-precieuses qui se mangent  
à table, lesdits deux celebres Do-  
cteurs Medecins de Veruille & Eglissem n'ont  
leurs semblables en tout le monde & par ce que  
la verification d'iceluy Or Potable en a esté  
faicte, comme dit est, & donné à sadite Maie-  
sté; l'on trounera icy le nom & surnom de tous  
les amateurs de la vraye science de Medecine,  
lesquels ont frequeré & visité ledit de Ca-  
stagne.

Et premierement, Monsieur Hubert Con-

seiller & Medecin ordinaire du Roy, Lecteur public es langues Orientales pour sa Maiesté dans Paris.

Monsieur Carré Conseiller & Medecin ordinaire du Roy.

Monsieur Mugad Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, & de Monseigneur le Prince & Duc de Neuers, tres-sçauant Theologien & celebre Docteur aux langues.

Monsieur de Fougerolles Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, celebre Docteur de l'Vniuersité de Montpellier, qui a declaré & enseigné toute la Doctrine obscure & non pratiquée de Gallien & Hypocrates, comme appert par ces beaux & tres-doctes liures imprimez nouvellement à Paris, lequel tout le tēps qu'il a esté audit Paris a esté cōtinuellement avec ledit sieur de Castagne, consultant, visitant, & guerissant tous les malades qui sont tombez entre leurs mains, mais sur tout les admirables consultations faictes par Monsieur Hubert susdit Conseiller & Medecin ordinaire du Roy en la presence dudit de Castagne, quand se sont presentees des personnes abandonnées à la mort ledit de Castagne les a gueris par la doctrine desdits sieurs Hubert, Mugad & Carré Cōseillers & Medecins ordinaire du Roy susdits, & de Messieurs Rolland, & de Lestoille, fōrains de tous secrets extraordinaires de Medecines. Que si ledit de Castagne n'a iamais rien fait sans la science & tres-vertueuse experience desdits seigneurs, pourquoy est ce que Maistre Charles Doyé en voudroit içauoir plus qu'eux?



qu'il n'y a que cinq ans qu'il passoit son temps  
& maintenant fait le Medecin?

Et de mesme le sieur de Fontaine premier  
Regent de la fameuse Vniuersité de la ville  
d'Aix en Prouence.

Monsieur de Veruille celebre Medecin, le-  
quel n'abandonne iamais ledit sieur de Casta-  
gne estant dans Paris.

Monsieur Eglissem celebre Philosophe &  
Lecteur public dans Paris.

Mais quelle merueille, que ce grand Mede-  
cin du Roy Monsieur de la Riuiera ait esté de-  
chassé, & plusieurs autres semblables, & tous  
Messieurs les Docteurs Medecins de Montpel-  
lier, & des autres fameuses Vniuersitez de la  
France soient maintenant appelez en Iustice  
pardeuant nos souuerains seigneurs de la Cour  
de Parlement de Paris pour en faire de mesme,  
se mocquant ledit Maistre Charles pretendu  
Doyen du simple College de Medecine de Pa-  
ris, de tous Messieurs les Medecins du Roy &  
de tous Messieurs les Medecins des Princes qui  
en sçauent tant par experience que science cét  
fois plus que tous les complices dudit Charles:  
& s'il arriuoit vne peste (que Dieu nous en gar-  
de) il faut noter que ledit Charles ny ses com-  
plices, ne sçauoient qu'y faire, & n'auroient  
le courage de seruir les pestiferez, & toutes-  
fois Monsieur de Lestaille susdit, tres-vertueux  
Medecin, peut sauuer toute la ville de Paris  
dudit mal, se mettant au milieu de tous les  
malades; Car il a de quoy les guerir, comme i'ay  
veu, ce que ne fera iamais ledit Charles ny ses  
com.

complices. En cecy de ce mot de complices ledit de Castagne entend de ny comprendre les vertueux, sages & bons Medecins dudit College de Paris car il y en a plusieurs qui sont dignes d'honneur & loüanges, lesquels ledit Castagne honnore, & n'entend parler icy que des seditieux, ignorans & ennemis des vertus & secrets de Dieu, desquels ils taschent d'en priuer le public & tout le peuple d'un si grand bien. Ce que ne fait la Monarchie Romaine ny la Venitienne: voire mesmes l'Imperiale: mais bien reçoivent & embrassent toutes venerables sciëces & vertus qu'ils leurs peuuent profiter. Ledit Maistre Charles sans licëce de nos souuerains seigneurs de la Cour de parlement, fait plusieurs nouveaux Medecins à la place du Palais qui vendent toutes sortes de drogues & huilles qui guarissent de tous maux *si d: quo magis, ergo de quo minus.* Si tels Medecins faits par ledit Charles peuuent exercer dans Paris à plus forte raison les sieurs Docteurs de la fameuse Vniuersité de Montpellier & autres semblables? Mais sans participer à leurs cōsultes ny aux gages de leurs Baccalaureat, reception & droicts de leur ordinaire reuenu: c'est pourquoy ledit Charles doit estre debouté de son induë poursuite avec despens.

**L**Es Romains ont esté les derniers qui ont receu Horologers, Barbiers & Medecins & ont demeuré quatre cens quarante ans six mois jouïssans d'une plus parfaicte santé que tous les autres nations sans l'aide des Medecins. Le

premier qui pratiqua la Medecine en la ville de Rome fut vn Grec nommé Anthonius Mufa appellé pour guerir l'Empereur Auguste d'une feyatique: mais en fin les Romains le lapiderent & le trainerent par toute la ville de Rome en façon de criminel & meurtrier: & ne permirent à telle sorte de gens d'entrer en leur ville iusques au temps du cruel Empereur Neron, & de Galba, Ottho Vitellius. Mais le bon Empereur Titte succeda apres, qui commanda de chasser tous les Medecins & Orateurs, & ayant esté interrogé pourquoy il les bannissoit: puis qu'ainsi estoit que les Orateurs verifient les proces, & les Medecins guerissent les maladies, Je banny (dit il) les Orateurs comme ceux qui corrompent & gastent les bonnes coustumes, persuadent ce qu'ils veulent par leur eloquence, & les Medecins comme ennemis de la santé, tueurs des hommes, & troubleurs de l'estat: Caton estant en Athenes escriuit à son fils, qu'il aduertist la republique de Rome de ne receuoir les Medecins, par ce que les Grecs vouloient vanger leur entreprinse, & par leurs cures, ce qu'ils n'auoient peu par les armes, les faisant bourreaux & executeurs de leurs dommageables desseins.

L'Empereur Aurelian mourut fort aagé & ne print iamais medecine ny ne fut iamais saigné, horsmis que tous les ans il entroit au baing, tous les mois il se prouoquoit à vomir, ieusnoit vn iour toutes les semaines, & se promenoit tous les iours vne heure.

L'Empereur Adrian fut tué par la touë &

multitude des medecins en la quantité des drogues, & vo ulut à ceste occasiõ qu'apres sa mort, on grauaft ces paroles sur sa tumbé, *Turba medicorum perit* ; autant que s'il disoit , n'ayant peu estre tué de mes ennemis ie l'ay esté par les mains des medecins & consultations d'iceux.

Hippocrates dit que celuy n'est bon Medecin qui de soy mesmen'est bien fortuné, si qu'il y a vn certain heur pour la guarison des malades & vne certaine grace que Dieu distribue à ceux qu'il luy plaist, comme dict S. Paul au chapitre 12. de la premiere au Corinthiens *Diuisiones gratiarum*, &c. & plus bas, *alijs autem datur sermo scientie, alijs gratia sanitarum*, & M. Charles prentendu Medecin du simple College de Paris pretend que cette grace de Dieu soit donnée à luy seul & à ses complices, & ledit de Castagne veut prouuer que iamais ledit Charles ny ses semblables n'ont eu aucune charge ny grace, ny pouuoir de ce faire, c'est pourquoy ils tuent tant de gens : Au contraire ledict de Castagne prouuera que Iesus-Christ a commandé expressement à ses disciples & successeurs d'exercer telles charges *Tam per primas, quam per secundas causas.*

Erasistrate, nepueu du grand Philosophe Aristotea esté estimé pour les cures merueilleuses qu'il a faictes, comme d'auoir guarý le Roy Antiochus d'une maladie de poulmon, & bien qu'il ne fust si docte que Hippocrates & Chrifipes ses deuanciers, neantmoins il fit de plus belles cures.

Entre les mains des meufniers nous ne pouuons perdre que la farine, en celles du mareschal

la'mulle, en celles des tailleurs la robbe, mais en celle du Medecin qui n'est experimenté ny fortuné, nous y perdons la vie.

Il y eut vne loy du temps des Gots estroitement obseruee, que le medecin & le malade couuiendroient entr'eux, le Medecin de rendre son malade en conualescence, & le patient de s'illariier le Medecin suiuant leur pacte: & si le Medecin ne guerissoit le patient, la loy commandoit qu'il perdist ses peines & en outre fust tenu de payer les drogues à l'Apoticaire.

Vn Romain disoit que les medecins estoient bien-heureux, par ce que la terre couure leurs fautes.

*Pouuoir donné par le Roy à un Prestre d'exercer la Medecine pour le bien public.*

**A** Viourd'huy, vingtiesme iour du mois d'Octobre, l'an mil six cens huit, le Roy estant à Paris: Ayant entendu que maistre Jacques Louys, Prestre Curé de la paroisse de Coulonges en Champaigne, se feroit tellement exercé à rechercher & recognoistre les vertus des herbes medecinales & des mineraux, & les mettre en pratique, qu'il en auroit fait plusieurs belles cures, & secouru infinies personnes malades, mesmes de la contagion. Sa Maiesté à ces fins luy a permis & permet de continuer & faire telles œures tant dignes & vertueuses pour tout son Royaume: avec inhibitions & defences à toutes personnes de ne l'empescher, ains de luy assister & prester main forte, m'ayât à ces fins commandé luy expedier le present breuet qu'elle a voulu signer de sa propre main

& fait contresigner par moy son Conseiller, Sec-  
taire d'Etat de les commandemens & finance.

HENRY. RVZE.

*Les attestations & certificats de la propre main des  
Seigneurs, Dames, Gentils-hommes & autres,  
tous residens dans Paris, sans les aller chercher au  
pays du Prestre-lain.*

**L**E Charles Allen Huiffier des Eaux & Forests  
du Royaume de France resident à Paris soubs  
signé; certifie que dés l'année 611. estant demeu-  
ré malade par l'espace de 6. mois de plusieurs in-  
goureuuses maladies, cōme entrepris de tous mē-  
bres, enflures; gouttes & nodus en mes pieds  
& mains deuoyemēt d'estomach, tremblement  
de mēbres, & autres maux qui me causoient vne  
extremité si douloureuse, qu'il m'estoit impos-  
sible m'aider d'aucuns de mes membres: Pour  
me redimer de telle extremité, par l'aduis de  
mes amis ie me fis porter en la maison de mon-  
sieur le pere Castaigne lequel i'ay prié me vou-  
loir secourir de quelques remedes, pour soula-  
ger ma peine, lequel Pere Castaigne par la gra-  
ce de Dieu ma guaranty de tels accidents, des-  
quels (par la grace de Dieu) ie me porte bien,  
& pour n'estre ingrat de tel soin & sollicitude.  
Rëndant grace à Dieu, i'ay deliuré le present  
audit sieur Pere Castaigne. ALLEN.

*Attestation de monsieur Garnier, Secretaire de Mon-  
seigneur le Prince, & Baron de Courtenay.*

**L**E soubs-signé Iacques de Garnier estant à  
present au seruice de Monseigneur le Prince  
& Barō de Courtenay, certifie qu'apres Dieu le  
petit fils de monsieur le Bossu Cōseiller & Secre-

taire du Roy, tient la vie du Reuerend Pere de Castagne, estant suruenu audit petit enfant en aage de dix ou douze mois, vne enflure d'vn palme tres rouge & dure comme vne pierre sur le petit ventre: Dequoy sa nourrice estant en extreme peine & fascherie, voyant que les Medecins Chirurgiens & Barbiers le vouloyent seigner du bras, puis faire incision & ouuerture avec ferrements sur son tendre ventre, dont il seroit mort: Dieu permit que ie m'y trouuay, & fus incotinent allé querir ledit Pere de Castagne, lequel ayant veu l'enfant il dit qu'il le guariroit avec l'ayde de Dieu, comme il fit, dans trois iours qu'il fut guaruy, qui est vne tres-belle cure: dequoy i'en louë Dieu, & en remercie ledit Pere de Castagne. Faict à Paris le vingt-cinquesme Ianuier 1611.

I. GARNIER.

*Attestation de Monsieur de Regis Gentil-homme ordinaire du Roy, & son Escuyer.*

**I**E soubs-signé Jean de Regis Escuyer en l'Escurie du Roy, Que m'estant trouué en grande extremité de maladie, dont i'estois detenu il y auoit neuf mois, m'estant faict traicter par plusieurs medecins desquels ie n'ay receu aucun soulagement: Par la longueur de maladie i'estois deuenu hydropique & paralytique. Ie fis prier Monsieur le Pere de Castagne de me venir voir & me secourir, par la volenté de Dieu, & l'assistance de ce bon pere, & de ses remedes, pouldres & tablettes, i'ay recouuert ma santé: & penserois estre ingrat, si ie ne publois ce bien

faict receu de luy, dont ie dois perpetuellement rendre grace à Dieu, & recognoistre ceste obligation que i'ay au Reuerend Pere de Castaigne. Faict ce 20. de May 1612.

REGIS.

*Attestation de Madame la Comtesse d'Auvergne.*

**N**ous certifions que le pere de Castaigne durant que nous auons eu la fiebure quarte, nous a baillé des tablettes avec de l'eau de fauge lesquelles drogues ne nous ont point faict de mal, mais au contraire nous a soulagee en celuy que nous auons. En tesmoin dequoy auons signé la presente de nostre main. Faict ce 10. de Septembre 1611.

C. DE MONTMORENCY.

**I**E Nicolas Chantard Aduoocat en Parlement soubs-signé, certiffie qu'il appartiendra que à cause d'une grande & excessiue chaleur de foye il me seroit tombé sur le costé gauche du visage, vne defluxion & tumeur releuee de la grosseur d'un œuf liquide, & remplie d'une tres-grande inflammation, laquelle s'estendoit iusques au bas de la léure inferieure, ayant son commencement pres de l'œil, & auoit enflé la léure superieure du mesme venim, ensemble toute la iouë tant dehors que dedans la bouche: laquelle tumeur seroit en fin ouuerte, ayant fait un grand vlcere profond, de la largeur d'un poulce & demy, qui commençoit à manger le cartilage du nez & percer le palais de la bouche, lequel vlcere ayant faict voir à plusieurs medecins &



Chirurgiens, qui m'auroient traitté par l'efpace de vingtquatre iours ſans aucun amendement. Le me ſerois fait viſiter derechef par pluſieurs autres enſemblement, & encor par d'autres leparément, ſans en auoir treuüé aucun qui euſt voulu entreprendre ma guarifon. Ce qui m'auroit occaſionné (me voyant deſeſperé & abandonné) auoir recours à monsieur le reuerendiſſime pere de Caſtagne, lequel ſ'eſtant diligemment informé de moy, du progres & de la cure de mon mal, il auroit procedé à le traiter avec telle methode, ſcience & industrie, que par la grace de Dieu ill'a rendu en trois mois tellemēt fermé, deſſeché & guery, qu'il n'y reſte que la cicatrice bien ſolide & confirmée: qui fait que ie declare ne tenir apres Dieu, la vie que de luy: & atteste ce que deſſus contenir verité, par la preſente, eſcrite & ſignée de ma main. A Paris le 15. iour d'Octobre 1611.

N. CHANTARD,

**R** Apport par nous Medecins & Chirurgiens Iurez du Roy au Chastelet de Paris. que ce iourd'huy de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Ciuil, auons bien & diligemment veu & viſité Nicolas Chantart Aduocat en Parlement priſonnier és priſons du grand Chastelet de Paris ſur la ioue ſeſtre, duquel auons trouué vn vlcere large d'vn poulce & demy ou enuiron, accompagné de tumeur, rougeur & calnoſites tant au dedans de la bouche que des parties externes & environnantes ledit vlcere,

lequel vlcere est malin. Al'occasion duquel a le-  
dict Chantard besoin d'estre purgé, & medica-  
menté, autrement ne peut guerir, ce qui ne se  
peut faire aisement esdites prisons. Faict ce  
quinziesme Iuillet mil six cens vnze.

R. LE SECQ Medecin.

DE LA NOVE. HVBERT.

*A Monsieur le Lieutenant Civil.*

SUPPLIE humblemēt Nicolas Chantard Ad-  
uocat en parlement, disant que pour auoir  
eslargissement de sa personne il vous a presen-  
té requête fondée sur vne maladie appellée  
Cancer qui l'afflige depuis long temps, qui luy  
mange toute la face, comme il vous apperra  
tant par l'inspection de sa personne que par le  
certificat & rapport des Chirurgiens qui vous  
ont le serment: Ce que neantmoins sa partie ad-  
uerse a calomnieusement desnié & sur sa dene-  
gation a obtenu jugement à son profit: ce con-  
sideré, mondit sieur, il vous plaise ordōner que  
le suppliant sera veu, visité & amené deuant  
vous pour estre de sa maladie certifié aux fins de  
son eslargissement, & ferez bien.

N. CHANTARD.

*Soit le suppliant veu & visité par les Chirurgiens Iu-  
rez du Chastelet, partie premierement ou deuenant  
appellee. Faict le 15. Iuillet 1611.*

LEIAY.

**L'**AN mil fix cens vnze le quinzième iour de Iuillet par vertu de la requeste cy dessus & à la requeste dudit suppliant a esté par moy sergent sous-signé donné assignation audit Paris Bouuet en parlant à sa personne en son domicile de comparoir ce iour d' huy vnze heures du matin en la Chambre & pardeuant Monsieur le Lieutenant Civil pour ordonner que ladicte uisitation sera faicte, auquel i'ay baillé coppie present Pierre Galland, Michel Chasteau teimoins.

LASNIER.

**L'**E sous-signé, certifie à tous ceux qu'il appartient que durant toute l'année mil six cens dix & partie de l'an 1611. i'aurois esté detenuë d'une cruelle fiebure quotidiëne, au moyen de laquelle i'auois perdu toute force, haleine, appetit de manger, moyen de me soustenir: A quoy trois ny quatre seignees, ny cinq ou six Medecines que ie prins ne peurent nullement remedier: de sorte que de iour à autre mon mal s'augmentant & mes forces se diminuant peu à peu, ie n'en attendois que le dernier respit à la mort. Tant y a que contre toute esperance de secours, m'estant cõme desesperément retirée au Reuerend Pere Castagne, duquel i'auois ouy raconter beaucoup de dexteritez & benedictions à la guerison des plus cruelles maladies du monde: Le premier iour de May du susdit an 1611. iccluy sieur de Castagne me donna à manger d'une certaine poudre & à boire de quelque boisson qui me donnerent force & guerison de mon mal purement & simplement dans

vingt quatre heures : Ce qui m'a mille fois rauie en admiration : de quoy ie recognois auoir grande obligation au susdit Reuerend pere Castagne En foy dequoy j'ay signé le present escript de ma propre main. A Paris ce 20. May 1612.

MARIE DE NOGENT.

**M**ONSIEUR, Me treuant en compagnie au Colleege Maistre Geruais j'ay entendu que les Medecins du Colleege de Paris ont fait appeller tous les autres Medecins qui ne sont de leur Colleege. & mesme l'on m'a asseuré que vous estes au rolle desdits appelez, ie vous promets & asseure vous faire voir vn arrest qui fut donné en ma presence à Aix en Prouence contre les Medecins du Colleege dudit Aix qui faisoient semblable poursuite que ceste cy : & vouloient empescher vn Gentilhomme Piedmōtois nommé le sieur de Castelmont qui a fait de tres-belles cures en ladicte ville & ladite Cour de Parlement a deboutté par arrest lesdits Medecins, & ordonné que ledit sieur de Castelmōt continueroit de faire ce qu'il auoit fait, cecy m'a occasionné de vous escrire la presēte & de m'aduertir si auez besoin dudit arrest, & ie le vous feray tenir entre vos mains, à celle fin que vous continuyez de faire le bien qu'avez accoustumé pour les pauvres malades & ie vous en auray de l'obligatiō, comme celuy qui a fait l'experience de vos remedes qui sont si souuerains qu'en ayant pris vne seule fois, ie suis esté guery de la migreine qui tant me tourmentoit & n'auois iamais treuue per-

sonne qui m'ait sçeu deliurer du tout dudit mal, comme vous auez fait, de quoy Dieu en soit loué, lequel ie supplie de me conseruer en sa bonne santé & en vos bonnes graces, tel que ie desire estre à iamais

MONSIEVR,

*De nostre Colleege ce dixiesme*

*May, mil six cens vnze.*

*Vostre plus affectionné amy,*

*S. bigé de cœur,*

*SARRADIN.*

**I**E soubz-signé Secretaire du Seigneur du Bois Dauphin Marechal de France, certifie au vray que ma femme ayant esté sollicitée des Medecins & Apoticairez d'une maladie incurable apres que lesdits Medecins l'ont delaissee & abandonnée la iugeant à la mort apres auoit tiré quantité d'argent, ellen'a eu recours qu'au souverain Dieu & du seigneur de Castagne qui l'a bien guerrie sans aucun lucre ny profit. Fait soubz mon seing cy mis ce 20. May 1612.

De Courfin.

*Grand Miracle du Marché neuf.*

**M**essieurs les Commissaires, tant du Bailliage du Palais de Paris, que du Chastelet, apres qu'ils eurent seellé tout ce qui appartenoit à vn Gent'homme de Rouën nommé le sieur d'Ambleuille, parent de mon tres-illustre &

Reuerendissime Euesque & Comte de Noyon Pair de France, Cōseiller du Roy en son Conseil d'Etat & Priué, & Tresorier de la Sainte chapelle de Paris: Estant ledit Gentil-homme logé audit Marché neuf, vindrent trois Gentils hommes de la part de Monseigneur le Grād, Lieutenant general & Gouverneur en chef pour sa Majesté en Bourgogne & Bresse, prierēt instamment le pere Gabriel de Castagne Docteur en Theologie, Conseiller & Aumosnier du Roy, de vouloir venir secourir en article de mort, ledit sieur d'Ambleuille qui estoit abandonné des Medecins & ne pouuoit plus respirer ayant sa langue noire comme du charbon & dure comme marbre & les flegmes & catharre de la mort qui le suffoquoient, y estant le Prestre avec la Croix, entre les mains duquel les Medecins l'auoient remis & abandonné. Alors ledit de Castagne y estant arriué luy fist ouürir la bouche avec vn couteau & vne cuiller d'argent, & luy donna des essences si precieuses, que le lendemain ledit sieur d'Ambleuille fut guarý. Et par ce que son laquays en vouloit dauantage, par force voulant violer & rauir la bouteille entre les mains du distilateur de la sacree Majesté & Serenissime Reyne Marguerite ledit de Castagne ayma mieux la rompre que de laisser rauir icelle à vn laquays dont ledit laquays fut si outreuidé que de prendre le chapeau dudit de Castagne, & faire plusieurs insolences, tant contre ledit Distilateur qu'à luy. D'où vn honorable Huissier nommé le sieur Tolé print la peine de chasser ledit laquays &

d'accōpagner lesdits de Castagne & Distilateur à leur maison, & le lendemain ledit laquays fut mis en prisō au bailliage du Palais & à presēt son proces n'est point finy: mais bien seulement est fortly de prison avec caution. Et si Maistre Charles pretendu Medecin du simple College de Paris faisoit de sēblables chefs-d'œuvres, cōme ledit de Castagne qui en a faict cinquante semblables dans Paris, A lors il pourroit dire qu'il auroit moyen de se presenter contre Messieurs les Medecins du Roy & des Princes & de la celebre Vniuersité de Montpellier & de toutes les autres. Mais *nemo dat quod non habet, & ideo qui ipote est capere capiat, qui habet aures audiendi audiat.*

*Pour guarir les pauvres petits enfans qui ont des vers au corps.*

**P**renez le mois de May & Iuin les fleurs d'ypericon qu'on appelle mille pertuis & les seichez au soleil puis en faictes poudre, & avec de la conserue de roses, la mangez vne cuilleree le matin à ieun, & cecy ostetoures infections des vers & corruption de toutes humeurs dans le corps, mais estant desseichee la faut garder dans vne boiste bien fermee en lieu chaud & non humide.

*Pour guarir ceux qui tombent du haut mal caduc par la vertu de l'arbre des noix.*

**P**renez cinq ou six poingnees des fueilles des noix le iour & feste de la natiuité de

sainct Iean Baptiste & au temps des petites noix vertes dudit arbre bien pillees, & mettez tout dans vne bouteille de verre avec deux quartes de bonne eau de vie & le matin à ieun donnez leurs en à boire vn demy verre & sans faillir seront bien tost guarys.

*Meruille de la resauration de la veue perdue de Pierre Pepin Clerc de l'Eglise parrochiale de saint Barthelemy de Paris, qui a esté guarý, comme de sa propre main en tres-belle escriture il a testifié comme s'ensuit.*

**M**onsieur de Castaigne ma donné guarisõ avec l'aide de Dieu de la veuë laquelle i'auois perduë il y auoit dixhuiët à dixneuf mois aiant deux taiës sur les yeux & auois trois cautaires & il ma garanti en vne sepmaine dequoy ie suis tenu à prier Dieu pour luy de m'auoir retiré des tenebres là où i'estois & m'aiant remis en vne grande clarté, & a chassé l'obscurité & a fait loger la clarté, ie feray fin.

*A Paris, fait le dix huit iefme  
iour d'Auril mil six  
cens treize.*

Vostre tres-humble  
seruiteur à iamais  
Pierre Pepin.

**A**vtre guarison faite toute semblable à  
Monsieur le Capitaine de Bourdeaux de la



compagnie de Monsieur le Duc de Seuly âgé de plus de soixante ans, estant logé en la ruë de la mortellerie à l'enseigne du petit saint Anthoine, auoit semblable cautaire derriere le col comme ledit Pepin qui sont esté bouchez & prohibez par ledit de Castagne & dans dix iours a recouuert la veuë, comme aussi Madamoiselle femme de Monsieur Grinon Aduocat en Parlement, & la mere d'un Tailleur habitant au deuant de la maison de Monseigneur le tres-illustre Reuerendissime Euesque & Conte de Noyô Pair de France, & vne ieune fille aux halles & plusieurs autres tous dãs Paris avec de la quintessence d'eau rose & de l'aloës Cicotrin & du safran, & du sucre candy avec vne douce purgation seiche qui descharge le cerueau comme l'on pourra entendre de leurs bouches.

*Contre toutes maladies melancoliques: mal de Poulmon  
feures continues: flegmes & mauuaises humeurs  
de l'estomac.*

**P**renez des fucilles du Sené: & du Tartre du vin blanc de Montpellier ou semblable, vn once d'un chacun de la canelle fine & des cloux de girofle & du Galange demi once d'un chacū, du Diagrede vne dragme, meslez bien le tout en poudre avec vne liure de bon sucre & aurez vne poudre diuine qui purge doucement, & conforte le cœur si vous en prenez demi once le matin avec du potage ou bien du bon vin blanc

*Contre grosses enflures, glandes & esorokelles.*

**P**renez greins de lin & du viëux sain de Pourceau & du lait de chëtre, & cuisez tout ensemble iufques à ce qu'il sera diminué de la moytié, alors sera fait, & le faut appliquer tant chaut qu'il le pourra endurer, & guarira.

**M**emoire de ceux qui sont esté guaris ces iours icy à la priere, desquels ie leur ay fait la charité chrestienne, non comme Medecin: mais comme bon voisin, qui sont obligez selon Dieu de soy secourir l'un l'autre, Premièrement au pres la porte Sainct Michel, sur les fossez hors la ville de Paris allant à la Verrerie, il y à vne belle image de la Vierge Marie, & tout au deuant, il y a vn logis l'a où l'on vent du vin, le petit enfant du maistre dudit logis, aagé de deux ans, ayant vne grande fiëure chaude continue, l'espace de huict iours à la parfin vint en article de mort, l'on le vouloit seigner & ne le fut point, sa mere estoit aux pleurs & larmes, voyant son enfant mourir, son pere me vint prier de luy faire la charité, ie luy donnis de la fine terre sigillee preparee, & mise en ligueur Potable enuiron deux doigtz, alors le pauvre petit ietta les flegmes de la mort qui le suffoquoient avec plusieurs colles iaunes ameres, & le lendemain fut guarý du tout sans iamais plus auoir eu aucun mal, de quoy l'en loüe Dieu qui l'a guarý.

*de Castagne.*

E

**E**N la ruë de la Heomerie proche la ruë du Pot au lait dans la maison du sieur Armurier du Roy, l'on trouuera le petit Adrien aagé de trois ans, vn beau fils, qui estoit grand dommage qu'il fust priué à iamais de marcher ayant sa cuiſſe tout escarnee au deſſoubz l'anche droicte & le pied de meſme, voire de plus car il estoit renuerſé ſans eſpoir de iamais pouuoir marcher, & ſus ſon ventre du coſté ſufdit vne groſſe maſſe de chair dure comme vne pierre, & dans dix iours avec ledit remede a eſté tres-bien guarý & bien incarné & marche tres-bien graces à Dieu, ſans auoir plus aucun mal.

*A Iacini en Brie.*

**L**E fils de Maistre Nicolas Arſon appellé Jean Arſon auoit perdu la moytié de ſon corps & les neſs tous retirez, & tout gaſté & enflé, & portoit les potences, & l'ayant purgé de la poudre cordiale eſcrite en ce liure, puis luy ayant appliqué vne paſte faiçte de miel & de la tourmentine & des iaunes d'œufs fraiſ : a eſté tres-bien guarý dans vn mois, & a quitté ſes potences graces à Dieu.

*Auue guarison.*

**D**Ame Iacquette de la Prerre demeurant dans les petites maiſons appellees l'Hospital de Saint Germain des prez, estoit fort enflée & auoit vne tres-grande ſuffocation de rate & de la matrice qui la ſuffoquoit & eſtran-

gloit; ie luy donnis vne peinte de bonne eau de sauge franche meslee avec aitant de vin blanc & trois onces de ladicte pouldre cordiale & a pris le tout en trois matinees; & a esté tres-bien guarie graces à Dieu.

*Autre guarison.*

**L**A petite fille de Maistre François Copigni Masson, habitant à la rue de la Vanerie à l'Image de Saint Fiacre aagée de deux ans, auoit vn tres-grand desuolement d'estamac & vomissoit le laict tout incontinent qu'elle auoit tette sa mere & tout consommé & tout ce qu'on luy mettoit en la bouche, & iamais ne cessoit par le bas de ietter l'infection de lair qui entroit dans son corps & ayant endure tel martire & grand tourment l'espace de huit iours la pauvre petite estoit reduite à la mort, & à la priere de Monsieur Ferrand & du pere de la petite, elle a esté tres-bien guarie incontinant avec le mesme remede qu'a esté donné audict petit filz de la belle image de nostre Dame, en foy de verité ledit sieur Ferrant c'est soubsigné.

FERRANT.

DE CASTAGNE.

*Autre guarison.*

**M**onsieur Varin qui se tient au petit monde de rout deuant saint Medar vis à vis le Jardin auoit esté abandonné à la mort par trois

Medecins pour vne pureſie mortelle & vne terrible collique veteuſe qui le ſuffoquoit & avec grand douleur aux deux coſtez, ie l'ay guarý du tout dans troiſiours avec le meſme remede deſdits petits enfans de quoy Dieu en ſoit loué.

*Autre guarifon.*

**A** La rue des Billettés chez vn virrié Monsieur Nicolas Chauderon voyant qu'on vouloit tailler ſon petit fils pour luy tirer la pierre des reins avec noſtre poudre cordiale la redué par la verge groſſe comme vne febue. Et iamais plus n'a heu aucun mal graces à Dieu.

**A** Soifſon au conuent Saint Francois le Reuerend pere Parquin organifte Preſtre & confeſſeur tomboit du haut mal, eſt guarý avec mes eſſences du Bolus Armeny.

PAR ARREST DE NOS SOU-  
uerains seigneurs de la Cour de parlement de  
Paris à esté ordonné que ceux qui exercent  
la Medecine pour nos Seigneurs les Princes  
du Sang, la pourront librement exercer en  
tous lieux.

**A** Viourdhuuy vingt & septiesme Aoust l'an  
mil six cens douze Monseigneur le Prince  
de Conty estant à Paris sur le bon rapport qui  
luy a esté faict des belles œuures qu'a faict en-  
uers plusieurs malades, Messire Gabriel de  
Castagne Docteur en Théologie & la tres-grā-  
de experience qu'il a des choses seruant à la  
medecine. A ces fins pour teffect, l'a retenu  
& retient pour y continuer pres sa personne  
m'ayant commandé de luy en expedier le pre-  
sent breuet, que sa grandeur a signé de sa main  
& fait contresigner par moy son Secretaire or-  
dinaire.

FRANCOIS DE BOURBON.

Seelles ces presentes prouisions du-  
dit Breuet avec le grād Seel de Mon-  
dit Seigneur le Prince. Et plus bas.

DE LA FOSSE

Eiü

*Extraitz du Priuilege du Roy.*

**P**Ar grace & priuilege du Roy, il est permis à CHARLES SEVESTRE, Libraire en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer, vendre & distribuer *Les Oeuures faictes par nostre amy le feal Conseiller & Aumosnier ordinaire, Frere Gabriel de Castagne Docteur en sainte Theologie Euesque Eseau, & cy deuant Abbé general de Saint Rufus de Valence & Saint Tiers de San.* Et deffences font faictes à tous Imprimeurs & Libraires de ce Royaume, d'imprimer ou faire imprimer vendre, distribuer ou contrefaire ledit liure en aucune maniere que ce soit, sans le consentement dudit SEVESTRE, a peine de confiscation desdits Liures, & de cinq cens liures d'amende, iusques apres le temps, & terme de trois ans finiz & accompliz: Comme plus emplement est contenu, & déclaré par les lettres concedées audit SEVESTRE, pour cet effect, Donnée à Paris le 23. iour de Septembre, l'an de Grace, Mil six cens dix, & de nostre Regne le premier. Ainsi signé,

LOUIS.

PAR LE ROY, LA REYNE  
Regente sa Mere, presente.

DE LOMENIE.

Acheué d'Imprimer le 8. iour de Iuillet 1611.

## AV ROY.

## Veriffication de l'Or Potable.

**S**IRE  
 ayant cy devant fait presenter à vostre Maiefté vn petit discours imprimé de ma composition que ie luy ay desdié touchant les admirables vertus de l'Or potable, elle se degna m'honorer de ses lettres claufes, par lesquels me mandoit qu'à mon retour par deffa elle desiroit bien entendre de moy plus particulièrement les effects dudit Or potable qui est la cause pourquoy, ie suis expressement venu du Lyonnois où ie faicts expressement ma residence a present pour obeyr au bon vouloir de vostre Maiefté ayant avec moy apporté ce qu'en bien longs temps, & avec grande despence, i'ay mis à fin dudict subiect, assauoir de l'Or Potable tres-precieux, pour luy en faire tres-humble service cōme de chose à elle tres-necessaire pour sa santé rare & digne du plus grand Roy du monde (Vostre Maiefté SIRE) entendra donc s'il luy plaist le sommaire des vertus & effects de mondit Or Potable tels qu'ils s'ensuit.

**L'**Or potable de trois espesses declarez en nostre discours imprimé, le plus excellent se faict de la seule tainture d'Or fin purifié iusques a l'extreme degré, icelle estant extraicte sans aucun corrosifs avec certaines liqueurs a-



miables & cordialles, lequel seruira non seulement à la conseruation, mais aussi à la restauration de la santé humaine à longue vie.

**C**AR estant prise par la bouche il s'en va droictement embrasser le cœur, icelluy resiouir & conforter en quoy faisant il conserue l'homme en tel estat de ieunesse qu'il le prêt sans point vieillir par vn tres-long temps en apparence non par effect en tant que touche la vigueur naturelle, il eschauue le corps d'une douce chaleur & d'une tant & excellente vertu qu'aucune force & virilité ne luy peuuent defailir, ne aucune maladie suruenir, par ce qu'il ne laisse rien pourrir en conseruant la ieunesse de laquelle ne prouient aucune putrefaction ne maladie aussi ne permet croistre aucune superfluitez parquoy ne peut aucune maladie prouenir d'abondance, semblablement ne laisse rien corrompre, & partant ne ce peut engendrer aucun mal de corruption, en sôme il guarenty le corps humain de telle façon que les maladies affluantes n'y peuuent entrer par imagination ny par impression.

**O**VRE ce que toutes les maladies prouenans de matieres tartareuses comme sont podagres, chirargre, gonagre, ciatique, arteticque, & autres semblables qui s'arrestent communement es jointures & parties concaves, du corps humain, ensemble toutes sortes de pierres ou calculles, grauelles ou sablons seront en vsant de cet or Potable gueris parfai-

ement & ne se pourront plus à l'aduenir atacher ny arrester en quelque partie que ce soit dudit corps humain a iordre que l'homme duquel la Nature auroit esté corrompue par excedz, se trouuerra dans peu de iours remis a son bon temperament, tres-apte, puissant & bien disposé pour engendrer enfans & produira, seméce bien digeree & vertueuse pour tel effect.

**E**N cas pareil cet or Potable profitera aux femmes pour tout ce que deffus, & dauantage ce peuuét assure pendant le temps qu'elles en vleront, que leurs mois seront tousiours bien reglez & ne leur deffaudront point, ny pareillement la fecondité pour conceuoir & enfanter, iusques a tres longue aage, d'autant que l'esprit de vie estant en elles, ainsi conforté ex-  
*Si l'auant  
 est mis  
 une peu  
 les filles  
 conuoire  
 ce qui  
 passera  
 temps long  
 auoie est  
 242, 175*

**L**E semblable, faut iuger des enfans qui sont La naistre si leurs pere & mere vsent de ce stuy or potable, qu'ils en acquierent dans le ventre maternel, vne complection tres saine contre toutes maladies & pour estre d'une bien longue vie comme ainsi soit il que nostre vie ne conciste, sinon en trois choses, sçauoir est en l'esprit de vie qui nous conserue a tous a la vie és humeurs de la vie qu'il renouelle, c'est esprit & és quatres qualitez ou complexions qui en sortent ainsi comme le tronc & les rameaux d'une racine de quo y aussi aduient que l'esprit

de raison est guaranty par cedit or potable de tous les mauuais accidens qui pourroient proceder desdictes complections comme de tristesse ou de ioye excessiue.

**E**N somme que les Anciens medecins & Philosophes plus excellens ont estimé cest or Potable comme le plus grand thresor du monde l'appellant medecine vniuerselle contre toutes les malladies accidentales & ce avec bones raisons qui ont esté confirmees par certaines & vrayes experiences aussi n'ont ils voulu communiquer cest excellent Thresor sinon a quelques Empereurs ou grands Roys qu'ils ont iugez en estre dignes ainsi que feist le saige Cheuallier Allemant Messire Hulderic Eslinger grand Philosophe de son temps qui en feist vter à l'Empereur Federic pere de Maximilian ainsi que luy mesme en vsoit tellement que tous deux vesquirent en bonne santé l'espace de cent ans ou enuiron.

**S**I doncques il plaist à vostre Maiesté Sire s'en seruir presentement de la main d'un François vostre tres-humble subiect & tresaffectionné seruiteur ancien de la couronne François, il ose bien se promettre qu'avec l'ayde de Dieu il remettra vostre personne dans peu de iours en aussi parfaicte santé qui soit homme dans vostre Royame vous y conseruera par longues annees & rendra puissant & vigoureux pour faire generation d enfâs avec vostre Royale Espouze au grand plaisir de l'un & de l'autre.

me ensemble de tous ceux qui vous sont plus  
loyaux & fidel subiects.

*De vostre Royale Majesté le tres humble  
& tres-obeissant subject & serviteur*

**ALEXANDRE DE LA TOVRETTE**

## A LA ROYNE.

## Verification de l'or Potable.

**M**ADAME,  
 ayant esté aduertiy par vostre Tre-  
 sorier que vostre maiesté desiroit  
 sçauoir de moy, si elle pourroit  
 seurement vser mon Or Potable  
 qu'il vous a monstré, i'ay estimé que prendrez  
 à gré cest mienne lettre par laquelle ie tesmoi-  
 gne & assure vostre dicte Maiesté quelle ne  
 sçauroit recouuir chose plus precieuse & digne  
 d'elle, ne qui luy soit plus necessaire & profita-  
 ble à sa santé, comme les plus doctes Phisiciens  
 pourront iuger cognoissant les vertus des ingre-  
 diens qui entrent en vn tel compost lesquels e-  
 stans bien preparés & mis en iceluy feront sans  
 nulle doute ) les effectz qui ensuiuent.

**M**Adame vostre Maiesté donc sera aduertie  
 que mondict Or Potable tel qu'il vous  
 à pleu le veoir, est faict non pas de tout le  
 corps de l'Or ainsi qu'on le veoid en son essen-  
 ce metallique, mais seulement de la teinture  
 d'iceluy que i'ay extraicte sans aucun corrosif  
 qui soit ennemy de la nature humaine demeu-  
 rant le corps d'iceluy Or Blanc ainsi comme ar-  
 gent, & laquelle teinture i'ay adoint les pures  
 essences de plusieurs choses precieuses tirees

chacune à part avec l'esprit du vin, & apres  
 meslées en liqueurs, le tout par Philosophique  
 preparatiōs digestions, distillatiōs, separatiōs  
 du pur & de l'impur ainsi que l'art commande  
 lequel Or Potable estant ainsi fait peut seruir  
 non seulement à conseruer, mais aussy à restau-  
 rer la santé humaine à longue vie.

**C**AR estant prins le matin par la bouche au  
 poix d'un elcu, qui peut reuenir à la qua-  
 tité d'une petite cuileree d'argent par luy seul  
 ou meslé avec vn peu de bon vin, y adioustant  
 qui voudra vne petite rostie, de pain sucré, le  
 dit Or Potable s'en va droictement inuestir le  
 cœur lequel il conforte & resiouit, par consé-  
 quant il conserue l'homme en tel estat de ieus-  
 nesse qu'il le prend sans vieillir par vn long tēps  
 en apparence, non par effect, quant aux forces  
 naturelles, il est chaud d'une chaleur temperee  
 dont il eschauffe le corps amiablement, &  
 d'une tant excellante vertu, que aucune force  
 & virilité ne luy peuuent deffailir ne aucune  
 maladie suruenir, parce qu'il ne laisse pourrir en  
 conseruant la ieunesse de laquelle ne prouient  
 aucune putrefactiō ne maladie, aussy ne permet  
 croistres aucunes superfluitez dans le corps, par  
 quoy, ne peut aucune maladie prouenir d'abō-  
 dance, semblablement ne laisse rien corrompre  
 & partant ne se peut engendrer aucun mal de  
 corruption, en hommes s'il garentit le corps hu-  
 main par telle façon que les maladies affluentes  
 n'y peuuent entrer par imagination ne par im-  
 pression.

**O**utre ce, que toutes maladies prouenant de matiere tartareuses, comme sont pierres grauuelles & sablons, tant aux reins qu'à la vefcie, podagre gonagre, fciatique & autres semblable n'y peuuent adherer, & si auparauant elles si estoient arrestees, les attrachera & expulsera dehors entierement.

**A**Ioindre que l'homme qui auroit esté par excez defnaturé, s'il vse dudict Or Potable dans peu de iours se trouuerra remis en sa bonne nature tres apte, & bien disposé pour engendrer enfans, & produira semence bien digerée & vigoureuse pour cet effect.

**E**N cas pareil profitera aux femmes pour tout ce que dit est, & outre pour faire que leurs mois serót tousiours bien reglez & ne leur deffailleront point, ne aussi la fecondité pour conceuoir & enfanter iusques a tres long aage, d'autant quel esprit de vie estant ainsi conforté par c'est Or potable expulsera tout ce qui luy pourroit estre contraire, & conformera en elles toutes choses selon qu'il appartient.

**L**E semblable, faut iuger des enfans qui sont là naistre, si leurs pere & mere vsent de cet Or Potable pour la conseruation lesdits enfans en acqueront dans le ventre maternel vne complexion tres-saine contre toutes maladies, & pour estre d'une bien longue vie. Comme il est ainsi qu'icelle vie consiste en trois choses, qui sont corroborrees par ledict Or Potable

Scauoir est en l'esprit de vie, qui nous conserue à tous la vie, és humeurs de la vie, qui renouellent cet esprit, & és quatre qualitez ou complexions qui en sortent, ainsi comme le tronc & les rameaux d'une racine.

**D**Equoy aussi aduient, que l'esprit de raison est guaranty par ce mesme preseruatif de tous les accidens qui pourroient proceder desdites complexions, cōme de grande tristesse ou d'excessiue liesse, dont l'on a veu plusieurs personnes mourir soudainement.

**V**Oyla Madame, les principaux effectz pour la conseruation, & quand à la restauration outre ce que j'ay dict de ceux qui seroient desnaturez par excez, il ny a doute que ledit Or Potable ne soit vn vray catholicon ou medecine vniuerselle contre toutes malladies, tant deluy seul, comme aussi estant infuz & meslé de tous les medicamens specifiques qui seront deuement preparez appropriez à chacune maladie, desquels il foruffie grandement l'action & vertu, avec ce qu'il dispose les personnes malades, pour receuoir la vertu desdits medicamens, quoy faisant il garantit le cœur, le foye & les poulmons de toutes infections & corruptions. En vigorant la nature pour expulcer tout ce quiluy peut estre contraire.

**P**Ar ainsi Madame, si vostre Maiesté desire vser de mondit Or Potable, ie n'espargneray ma bourse, mon temps, ne ma peine pour



luy en preparer apres en auoir receule commandement encores que ie sçache bien telles choses estres suspectes à Messieurs les Medecins pour n'estre cognus entre les medicamens ordinaires dont ils vsent , mais d'autant que i'ay plusieurs fois experimēté la vertu de ce precieux composten en ma propre personne , & de grand nombre d'autres mes amis , principalement es soudains accidens & extremes necessitez , comme font appoplexies , cathares , paralies , pluresies & autres semblables maladies qu'il a guerries promptemēt , ie suis bien confirmé en mon opinion de ses vertus telles que ie vous les ay descriptes cy dessus sur ce faisant fin.

**M** Adame, apres auoir tres-humblemēt bay-  
sé les mains de vostre Maieité ie supplie  
le Createur , qu'il la veille conseruer en tres-  
parfaicte sancté & prosperité tres-heureuses &  
longue vie, de Paris ce 25. iour d'Auril 1579.

*De vostre Maieité le tres-humble  
& tres-affectionné seruiteur*

ALEXANDRE DE LA TOVRETTE